

# **Étude historique de la maison Brignon dit Lapierre, 4251, boulevard Gouin Est**

par

Alan M. Stewart et Valérie D'Amour

Rapport présenté au  
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine  
de la Ville de Montréal

novembre 2006

## Table des matières

|                                                                                  |    |
|----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Table des matières.....                                                          | i  |
| Liste des figures .....                                                          | ii |
| Introduction.....                                                                | 1  |
| Site de la maison .....                                                          | 1  |
| Sources et méthode .....                                                         | 4  |
| Chapitre 1. Histoire du site .....                                               | 5  |
| 1.1 La terre des Guilbault.....                                                  | 5  |
| 1.2 La terre des Brignon dit Lapierre.....                                       | 11 |
| 1.3 Morcellement de la terre et évolution du site au XX <sup>e</sup> siècle..... | 19 |
| Chapitre 2. La maison .....                                                      | 27 |
| 2.1 La construction.....                                                         | 27 |
| 2.2 Les modifications.....                                                       | 31 |
| 2.3 Cas comparables .....                                                        | 36 |
| Conclusion .....                                                                 | 43 |
| Bibliographie.....                                                               | 45 |
| Annexe 1. Les familles Guilbault et Brignon dit Lapierre.....                    | 48 |
| La famille Guilbault.....                                                        | 48 |
| La famille Brignon dit Lapierre .....                                            | 48 |
| Annexe 2. Chaîne des titres .....                                                | 50 |
| Annexe 3. Relevé photographique .....                                            | 60 |

## Liste des figures

|                                                                                                                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1.1. Le lot 61 du cadastre du Sault-au-Récollet et les terres environnantes .....                                                                       | 2  |
| Figure 1.2. Plan des lots 61-3, 61.4 et 61-5, 1963 .....                                                                                                       | 3  |
| Figure 1.3. Plan d'une partie du lot 1 412 318 et du lot 1 412 097, 2005 .....                                                                                 | 3  |
| Figure 1.4. Plan de la subdivision Swastika, 1913 .....                                                                                                        | 23 |
| Figure 1.5. Élévation sud de la maison Brignon dit Lapierre .....                                                                                              | 28 |
| Figure 1.6. Élévation nord de la maison Brignon dit Lapierre .....                                                                                             | 28 |
| Figure 1.7. Élévation est de la maison Brignon dit Lapierre .....                                                                                              | 29 |
| Figure 1.8. Plan du sous-sol de la maison Brignon dit Lapierre .....                                                                                           | 30 |
| Figure 1.9. Plan du rez-de-chaussée de la maison Brignon dit Lapierre .....                                                                                    | 30 |
| Figure 1.10. Des façades de pierres de taille construites dans le Vieux-Montréal, de 1810 à 1830, comparées avec celle de la maison Brignon dit Lapierre ..... | 32 |
| Figure 1.11. La maison Brignon dit Lapierre, vers 1900 .....                                                                                                   | 34 |
| Figure 1.12. La maison Brignon dit Lapierre, vers 1930 .....                                                                                                   | 35 |
| Figure 1.13. Exemples des maisons avec des façades de pierres de taille dans l'ouest de l'île .....                                                            | 37 |
| Figure 1.14. Exemples des maisons avec des façades de pierres de taille sur le territoire de l'ancienne paroisse du Sault-au-Récollet .....                    | 38 |
| Figure 1.15. Exemples des maisons avec des grandes lucarnes continues .....                                                                                    | 40 |
| Figure 1.16. Le 5540, boulevard Gouin Est .....                                                                                                                | 41 |
| <br>Figure 2.1. Façade avant, 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....                                                                                            | 60 |
| Figure 2.2. Façade avant, 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....                                                                                                | 60 |
| Figure 2.3. Façade est, 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....                                                                                                  | 61 |
| Figure 2.4. Façade ouest, 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....                                                                                                | 61 |
| Figure 2.5. Façade arrière, 4251, boulevard Gouin Est, vers 2000 .....                                                                                         | 62 |
| Figure 2.6. 4251, boulevard Gouin Est, vers 2000 .....                                                                                                         | 62 |
| Figure 2.7. Grande lucarne continue en avant, 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....                                                                            | 63 |
| Figure 2.8. Terrain escarpé derrière le 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....                                                                                  | 63 |
| Figure 2.9. Poutre du plancher du rez-de-chaussée, 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....                                                                       | 64 |
| Figure 2.10. Structure en gros bois supportant le foyer ouest, 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....                                                           | 64 |
| Figure 2.11. La cheminée ouest au rez-de-chaussée du 4251, boulevard Gouin Est, 2006 ....                                                                      | 65 |
| Figure 2.12. La cheminée est au rez-de-chaussée du 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....                                                                       | 65 |

|                                                                                                     |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 2.13. Mur arrière au rez-de-chaussée, 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....                  | 65 |
| Figure 2.14. Intérieur de la grande lucarne continue avant, 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....   | 66 |
| Figure 2.15. Intérieur de la grande lucarne continue arrière, 4251, boulevard Gouin Est, 2006 ..... | 66 |
| Figure 2.16. Charpente des combles, 4251, boulevard Gouin Est, 2006 .....                           | 67 |



## Introduction

À la suite d'une demande de citation de la maison située au 4251, boulevard Gouin Est, connue sous le nom de maison Brignon dit Lapierre, la Ville de Montréal a mandaté la firme Remparts-RS pour réaliser une étude patrimoniale sur ce bâtiment. La présente analyse a donc pour but de vérifier certaines hypothèses entourant les circonstances de la construction de cette demeure et ses modifications subséquentes. Elle vise également à mieux situer la maison Brignon dit Lapierre parmi l'ensemble des maisons rurales de l'île de Montréal et à préciser les limites du territoire à citer s'il y a lieu.

## Site de la maison

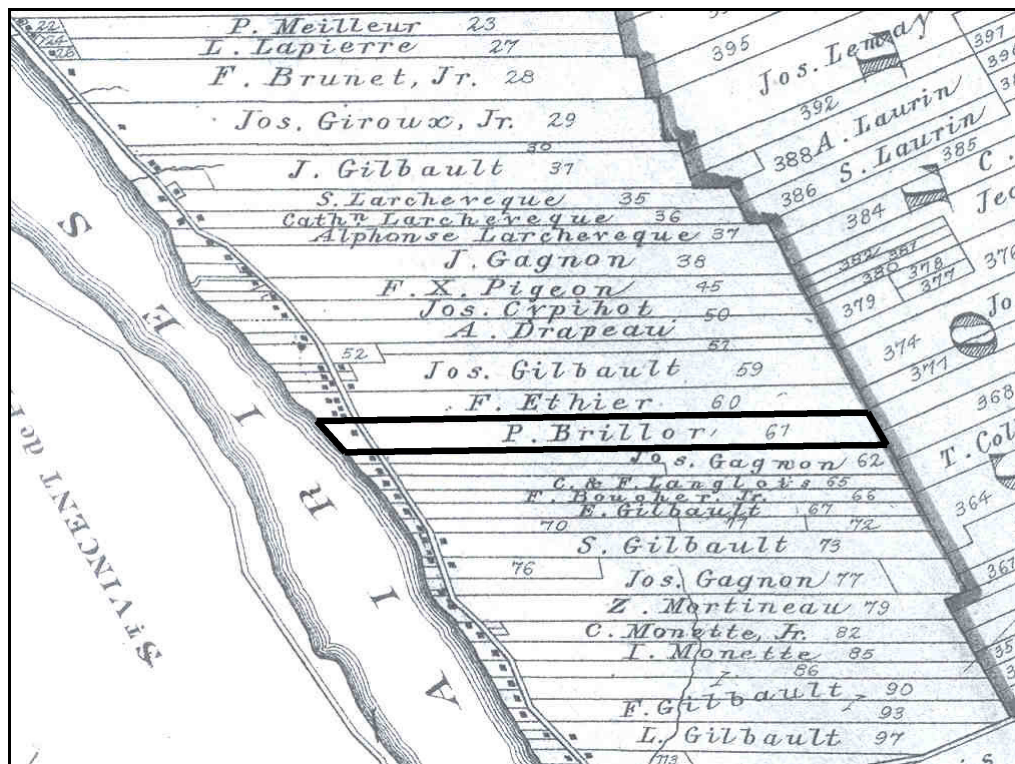
La maison Brignon dit Lapierre se trouve dans l'arrondissement de Montréal-Nord au 4251, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 412 318 du cadastre du Québec. À l'origine, l'emplacement faisait partie de la moitié ouest de la terre n° 1111 du terrier de l'île de Montréal, concédée par les seigneurs en 1722. Mesurant deux arpents de front sur la rivière des Prairies, la terre s'étendait sur une profondeur d'environ 40 arpents, jusqu'à la limite des terres de la côte Saint-Michel.

Un chemin du roi, l'actuel boulevard Gouin, desservait depuis 1720 les habitations longeant la rivière des Prairies et divisait les terres en deux parties. Ainsi, la plus petite portion de la terre numéro 1111, de figure irrégulière, se trouvait au nord du chemin. On y trouvait les bâtiments de la ferme qui occupaient une étroite bande de terrain bordant le chemin.<sup>1</sup> Au nord de cette lisière, le terrain déclinait précipitamment vers une terrasse environ 7 mètres plus bas en bordure de la rivière (figure 2.7). La plus grande superficie de la ferme se trouvait au sud du chemin. Le tout est identifié comme le lot 61 lors de la confection du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet dans les années 1870 (figure 1.1).

---

<sup>1</sup> Selon l'atlas de Hopkins, les maisons de ferme se situent entre le chemin et la rivière sur la plupart des terres comprenant la section ouest de la partie basse de la paroisse du Sault-au-Récollet, entre les actuels boulevards Saint-Michel et Saint-Gertrude (figure 1), H.W. Hopkins, *Atlas of the City and Island of Montreal*, Montréal, Provincial Surveying and Pub. Co., 1879, planche 103.

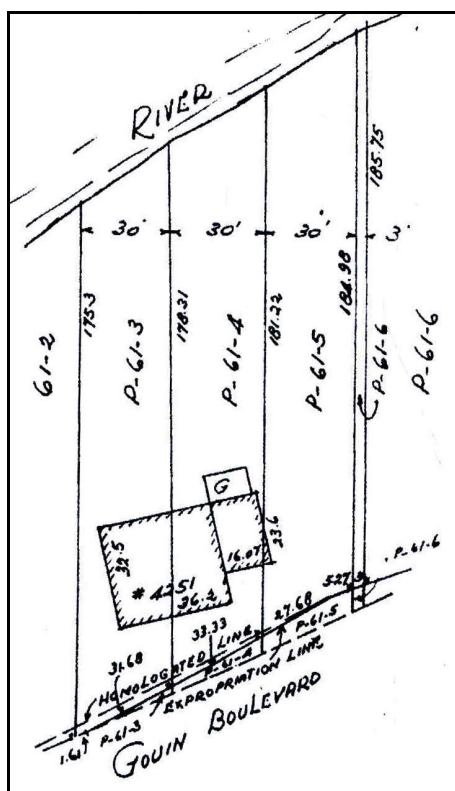
**Figure 1.1. Le lot 61 du cadastre du Sault-au-Récollet et les terres environnantes**



Source : Détail de H.W. Hopkins, *Atlas of the City and Island of Montreal*, Montréal, Provincial Surveying and Pub. Co., 1879, planche 103.

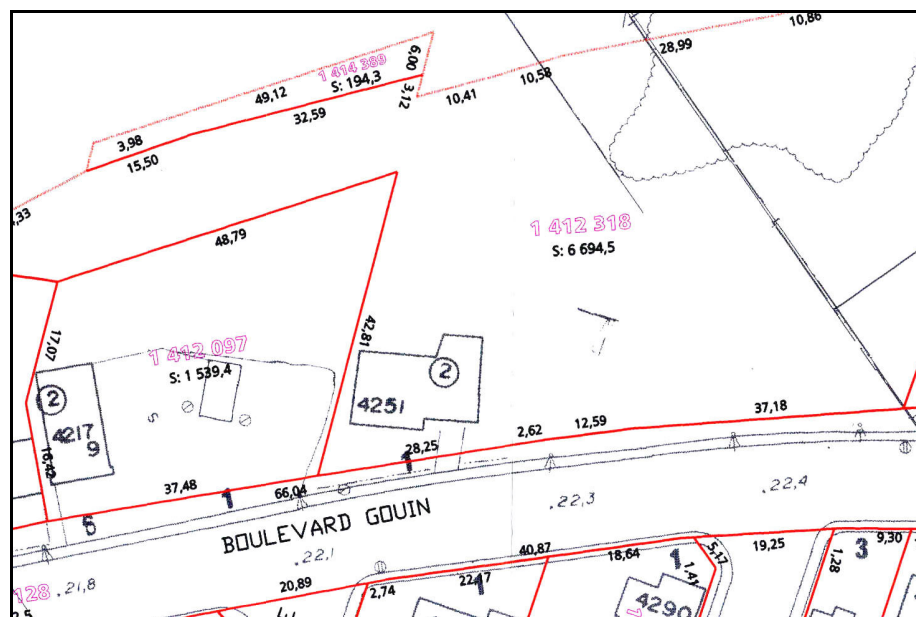
La terre est cultivée jusqu'en 1912. L'année suivante elle est morcelée : dorénavant la maison occupe un terrain comprenant trois lots, les lots 61-3, 61-4 et 61-5, chacun ayant 30 pieds (9,1 m) de front sur la rue et formant en tout une superficie de 16 452 pieds carrés (563,8 mètres carrés) (figure 1.2). La maison et son emplacement demeurent une propriété privée jusqu'en 1987, alors que la Ville de Montréal-Nord l'acquiert et l'intègre au parc linéaire bordant la rivière. La résidence est actuellement bordée du côté ouest par un terrain vacant (partie du lot 1 412 097 du cadastre du Québec) (figure 1.3).

Figure 1.2. Plan des lots 61-3, 61.4 et 61-5, 1963



Source : Paul-Émile L'Heureux, Plan d'arpentage, 13 juin 1963.

Figure 1.3. Plan d'une partie du lot 1 412 318 et du lot 1 412 097, 2005



## Sources et méthode

L'étude qui suit a requis l'emploi de sources variées. Pour compléter la chaîne de titres et vérifier la date de construction de la maison nous avons d'abord eu recours aux greffes de notaires et à l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits. Les recensements et les registres paroissiaux nous ont ensuite permis de mieux connaître l'histoire familiale des propriétaires, de préciser leur occupation, leur âge et le nombre d'occupants de leur ménage. Ces informations nous donnent des indices sur l'utilisation que chacun d'entre eux ont pu faire de la maison.

Cette résidence n'ayant été l'hôte d'aucun événement extraordinaire ni d'illustres occupants, elle n'a été le sujet, à notre connaissance, d'aucune peinture, photographie ou plan avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Deux clichés pris vers 1900 et vers 1930 en plus des permis de construction émis par la Ville de Montréal-Nord à partir de 1950 nous renseignent toutefois sur les modifications subies par la résidence au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Un inventaire des maisons rurales réalisé récemment par la Ville de Montréal nous a également permis d'identifier d'autres résidences semblables, de les comparer et d'évaluer en quoi la maison Brignon dit Lapierre est représentative de ce corpus et en quoi elle s'en distingue. Des monographies ont enfin apporté des précisions sur des questions spécifiques notamment sur la transmission du patrimoine familiale par donation.

## Chapitre 1. Histoire du site

### 1.1 La terre des Guilbault

À l'origine, l'emplacement de la maison Brignon dit Lapierre fait partie d'une plus grande terre, mesurant quatre arpents de front sur la rivière des Prairies sur 40 arpents de profondeur, que les seigneurs de l'île de Montréal octroient le 19 juillet 1722 à Pierre Léger dit Parisien.<sup>2</sup>

Ce dernier acquiert une autre terre adjacente de la même largeur quatre mois plus tard.

S'étant établi au lac des Deux-Montagnes en 1730, il vend le tout – huit arpents de front sur 40 arpents de profondeur – aux frères Charron.<sup>3</sup> Ceux-ci semblent avoir partagé la propriété en des portions d'environ deux arpents de front. Charles Charron conserve la possession de sa part pendant 12 ans mais il y effectue peu d'améliorations. En 1742, lorsque Charles Guilbault s'en porte acquéreur, la terre consiste en « toutes les terres labourable[s], bois de bout et abat, circonstances et dépendances sans aucun bâtiment sur icelle ».<sup>4</sup>

Maître maçon et tailleur de pierres de Montréal, Charles Guilbault s'était marié pour la première fois en 1727 avec Marie-Catherine Deguise dit Flamand, fille d'un maçon de Québec.<sup>5</sup> De leur union avaient survécu deux fils, Charles et Gabriel. En 1737, Guilbault avait épousé en secondes noces Marie Croquelois dit Laviolette, fille d'un sergent. Le couple allait avoir sept enfants dont cinq allaient survivre à leur enfance, y compris leur fils aîné, Pierre, né en décembre 1737.

La carrière de Guilbault n'a laissé que quelques traces dans les sources archivistiques. Pour la période entre 1730 et son décès en 1760, trois marchés de maçonnerie ont été répertoriés, dont deux pour des ouvrages à des maisons et le troisième pour la réparation d'un

---

<sup>2</sup> Concession par les seigneurs de l'île de Montréal à Pierre Léger dit Parisien, 19 juillet 1722, ANQM, min. not. P. Raimbault.

<sup>3</sup> Vente par Pierre Léger dit Parisien, habitant de la seigneurie Cavagnol sur le lac des Deux-Montagnes, et Jeanne Boilard, à Bertrand, Charles et Joseph Charron, frères, 11 août 1730, ANQM, min. not. J.-B. Adhémar.

<sup>4</sup> Vente par Charles Charron, habitant de Verchères, à Charles Guilbault, 12 octobre 1742, ANQM, min. not. F. Simonnet.

<sup>5</sup> Voir annexe 1.

moulin à l'île Jésus.<sup>6</sup> Mais le plus important ouvrage qu'il entreprend est sans aucun doute la construction de l'église de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie au Sault-au-Récollet de 1749 à 1751.<sup>7</sup> En plus, Guilbault est vraisemblablement l'entrepreneur de sa propre maison en pierre qu'il fait construire peu après son acquisition de la terre au Sault-au-Récollet en 1742.<sup>8</sup>

Le 4 août 1762, deux ans après le décès de Guilbault, sa veuve entreprend l'inventaire de leur communauté de biens. À cette époque les immeubles consistent toujours en la terre de deux arpents de front sur environ 40 arpents de profondeur, en plus d'une « maison construite en pierre de quinze pied de longt sur trente pied[s] de large avec une cheminée, couverture en planche[s] et son planché aut et bas ». <sup>9</sup> Les estimateurs jugent que ce bâtiment ne vaut que 350 livres français à cause de « ses grande[s] fractions [fissures] », l'existence desquelles nous laisse supposer que la maison date des années 1740. En plus de la résidence, se trouvent sur la terre une grange de poteau en terre de 35 pieds français de long sur 25 de large (11,37 m sur 8,12), couverte de paille et entourée de pieux, une étable de la même construction et une petite écurie, le tout estimé à 400 livres.

La même journée, Marie Croquelois dit Laviolette cède la propriété à son fils aîné, Pierre, maçon comme son père. Ce dernier a acquis depuis peu les droits successifs de ses deux demi-frères, Charles et Gabriel, fils nés du premier mariage de Charles Guilbault.<sup>10</sup> En compensation de la terre qu'il reçoit de sa mère, Pierre s'engage à lui payer une pension

---

<sup>6</sup> Marché de parachèvement d'un bâtiment à Montréal entre Charles Guilbault, maçon de Montréal, et Pierre Austin, forgeron de Montréal, 18 mai 1739, ANQM, min. not. J.-B. Adhémar; marché de construction d'une maison à la côte de Repentigny entre Charles Guilbault, maçon de Montréal, et Joseph Mauriseau; et marché de réparation d'un moulin à eau à l'île Jésus entre Charles Guilbault, maçon tailleur de pierres du Sault-au-Récollet, et le Séminaire de Québec, 13 octobre 1748, ANQM, not. min. F. Simonnet.

<sup>7</sup> Jean Bélisle, « Église du Sault-au-Récollet », *Chemins de la mémoire : monuments et sites historiques du Québec*, tome II, Québec, Publications du Québec, 1991, pp. 166-169.

<sup>8</sup> La famille Guilbault s'établit au Sault-au-Récollet avant 1744. Nous savons qu'elle habite Montréal lors de l'achat de la propriété en 1742 et que Guilbault et Croquelois font baptiser un premier enfant dans la paroisse du Sault-au-Récollet en octobre 1744.

<sup>9</sup> Inventaire fait à la requête de Marie Croquelois, veuve de Charles Guilbault, 4 août 1762, ANQM, min. not. C.F. Coron. Guilbault a décédé le 1760.

<sup>10</sup> Vente par Charles Guilbault, habitant de l'Assomption, et Gabriel Guilbault, maître maçon de l'Assomption, à Pierre Guilbault, 26 juillet 1762, ANQM, min. not. Daguilhe.

viagère comprenant, chaque année, seize minots de farine, un cochon, une vache, quinze cordes de bois de chauffage, un demi-minot de sel et de sucre, 30 livres en argent, son logement dans la maison et la jouissance d'un carré du jardin potager.<sup>11</sup> Marie Croquelois décédera en 1796 à l'Assomption, ce qui nous laisse croire qu'elle a quitté la maison de son fils à une date qui reste toutefois indéterminée.<sup>12</sup>

Pendant trente ans jusqu'en 1792, il n'existe que des bribes d'informations concernant les activités de Pierre Guilbault provenant surtout des actes de l'état civil.<sup>13</sup> Toutefois, ces renseignements, une fois recoupés avec ceux contenus dans l'inventaire des biens de la communauté entre Pierre Guilbault et sa deuxième épouse, feu Marie-Angélique Parizeau, dressé en 1792, nous permettent d'esquisser les grandes lignes de l'évolution de la maison et de la terre Guilbault. Pour bien comprendre ce portrait, il faut commencer en 1792 et reculer dans le temps.

L'inventaire de 1792 décrit la maison Guilbault de la façon suivante : « une maison en pierre [... de] trente trois pieds sur trente, vieille couverture, bons planchers de haut et bas, huit ouvertures assez bien vitrées ». Voyant que les dimensions de ce bâtiment correspondent presque exactement à celles du corps de la maison actuelle au 4251, boulevard Gouin Est – 10,7 m sur 9,7 m versus 11,0 m sur 9,9 m aujourd'hui – il est clair que celui-ci existe depuis au moins novembre 1792. Il ne peut toutefois pas avoir été bâti avant 1762, alors que la

---

<sup>11</sup> Cession par Marie Croquelois, veuve de Charles Guilbault, demeurant au Sault-au-Récollet, à son fils, Charles [Pierre] Guilbault, 4 août 1762, ANQM, min. not. C.F. Coron. Bien que l'intitulé et le corps de l'acte mentionne *Charles* Guilbault comme donataire, un dépouillement du PRDH révèle que Guilbault et Croquelois n'ont jamais eu un enfant prénommé Charles. Forcément, le notaire a commis une erreur, ce qui est confirmé par les titres de propriété énumérés lors de la prise des inventaires pour Pierre Guilbault; voir l'inventaire des biens de Pierre Guilbault, de la paroisse du Sault-au-Récollet, veuf en premières noces de Marie-Marguerite Labelle, 2 avril 1770, ANQM, min. not. J.M. Chatellier; et l'inventaire des biens de la communauté entre Pierre Guilbault, maçon du Sault-au-Récollet, veuf en secondes noces de Marie-Angélique Parizeau, 19 novembre 1792, ANQM, min. not. A. Chatellier.

<sup>12</sup> Décès de Marie Croquelois dite Laviolette, indiquée comme « Catherine, épouse de Guilbault, âgée de 84 ans », 10 mai 1798, L'Assomption, BMS.

<sup>13</sup> L'inventaire des biens de la communauté entre Pierre Guilbault et Marie-Marguerite Labelle, décédée le 11 janvier 1766, ne contient aucune précision quant aux immeubles; inventaire, 2 avril 1770, ANQM, min. not. J.M. Chatellier. De plus, l'entrée pour Pierre Guilbault est manquant dans l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Montréal en 1781. Il n'existe aucune référence à lui dans l'index, et ses voisins de chaque côté, François Collet [Colleret] et Louis Pigeon, sont inscrits l'un après l'autre; Claude Perrault, Claude, *Montréal en 1781 : « Déclaration du fief et seigneurie de l'isle de Montréal... »*, Montréal, 1969, p. 289.

résidence construite par Charles Guilbault, mesurant 30 pieds français sur 15 pieds (9,7 m sur 4,9), subsiste toujours, mais avec de « grandes fractions ». Est-il possible de diminuer la fourchette d'incertitude entre ces deux dates?

Des indices fournis par l'inventaire de 1792 et par l'histoire familiale de Pierre Guilbault nous font privilégier une date de construction entre 1763 et 1765 ou entre 1768 et 1775.

D'abord, étant donné que la couverture de la maison est dite « vieille » en 1792, on peut supposer que la résidence est alors construite depuis une dizaine d'années, disons donc avant 1780. Il est probable que Pierre Guilbault construise la nouvelle résidence en pierre dans les mois suivants son acquisition de la propriété paternelle et son mariage avec Marie-Marguerite Labelle en août 1762. Labelle décède au début de 1766 après avoir donné naissance à deux enfants. La période trouble qui s'en suit est peu propice à la construction d'une maison causant son lot d'imprévus et de dérangements. Guilbault épouse en secondes noces Marie-Angélique Dalpé dit Parizeau deux ans plus tard, en janvier 1768. Il est aussi vraisemblable que pendant leur mariage, qui durera huit ans et duquel naîtra au moins cinq enfants,<sup>14</sup> Guilbault ait bâti la nouvelle maison pour loger sa famille grandissante.

Fils de maçon, Pierre Guilbault a sans doute fait son apprentissage du métier au côté de son père. Comme ce dernier, Pierre gagne sa vie en combinant la pratique de son métier de maçon et la culture de sa terre. Toutefois, les greffes de notaires ne renferment aucun indice sur la carrière de Guilbault en tant que maçon, à l'exception d'une seule réalisation majeure. Par contre, l'absence de contrats de construction notariés indique seulement que la pratique de Guilbault s'inscrit dans le marché rural informel, où des échanges de biens et de services se font régulièrement par des ententes verbales. Œuvrant à la construction de fondations et de cheminées pour des maisons en bois ou à la construction de maisons en pierre semblables à la sienne, il s'est sans doute forgé une grande expérience et une solide réputation, puisqu'en

---

<sup>14</sup> Le PRDH ne réussit qu'à relier quatre enfants au couple Guilbault-Dalpé : Marie-Angélique, née en 1771; Jean-Charles, né en 1772; Marie-Catherine, née en 1774; et Jean-Louis, né et décédé en novembre 1776. Par contre, dans un acte de vente en 1806, Jean-Charles et son frère *Joseph*, cèdent à leur père Pierre Guilbault leurs droits dans la succession de leur mère, Marie-Angélique Dalpé dit Parizeau; vente par Jean-Charles Guilbault, du Sault-au-Récollet, et Joseph Guilbault, de Montréal, à Pierre Guilbault, leur père, du Sault-au-Récollet, 26 août 1806, ANQM, min. not. J.B. Constantin.



1788 il se voit accorder un contrat pour construire la maçonnerie de l'église de Sainte-Rose-de-Lima.<sup>15</sup>

En dépit d'un certain succès professionnel, Guilbault continue de cultiver sa terre qui lui assure les nécessités de la vie et une protection contre les périodes creuses de la construction. L'inventaire de 1792 nous livre une image de sa ferme qui conserve la même superficie d'environ 80 arpents. Il s'y trouve une grange dans laquelle est comprise une étable, de 52 pieds sur 25 (16,9 m sur 8,1), en poteaux de cèdre avec une vieille couverture en paille, entourée de bois blanc, et une écurie de 24 pieds sur 12 (7,8 m sur 3,9), de pièce sur pièce en bois de cèdre avec une vieille couverture en paille. Il est fort probable que ces bâtiments de ferme soient situés sur le bord du chemin, à l'est de la maison, au même endroit où seront localisés les bâtiments de ferme un siècle plus tard (figure 1.11). Les animaux consistent en une vieille vache, deux taures de deux ans, un veau de printemps, une jument de quatre ans, un cheval de cinq ans et un autre de deux ans, trois cochons gras, quatre petits cochons, six moutons et dix-huit poules.<sup>16</sup> En somme, il s'agit d'une ferme plutôt modeste qui suffit pour contrebalancer les vicissitudes causées par les revenus irréguliers du métier de maçon.

Le 26 novembre 1792, à l'âge de 55 ans, Pierre Guilbault se marie en troisièmes noces avec Marie-Anne Rochon, veuve de Jacques Labelle. Le couple n'aura aucun enfant. Quatorze ans plus tard, Guilbault planifie sa retraite. En juillet 1806, ses fils Jean-Charles et Joseph, nés de son mariage avec Marie-Angélique Dalpé dit Parizeau, lui vendent leurs parts dans la succession de leur mère.<sup>17</sup> Le même jour, il vend la terre paternelle à Ambroise Cazal, cultivateur du Sault-au-Récollet, pour 4500 livres anciens mais en se réservant la jouissance de la maison et des autres bâtiments jusqu'à la mi-mars 1807.<sup>18</sup> Bien que l'acte de vente précise les dimensions de la terre – deux arpents de front moins un pied et demi, sur 37

<sup>15</sup> Marché des ouvrages de maçonnerie entre Pierre Guilbault, maître maçon du Sault-au-Récollet, et la fabrique de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima, 26 mai 1788, ANQM, min. not. J. Turgeon.

<sup>16</sup> Inventaire des biens de Pierre Guilbault, de la paroisse du Sault-au-Récollet, veuf en premières noces de Marie-Marguerite Labelle, 2 avril 1770, ANQM, min. not. J.M. Chatellier.

<sup>17</sup> Vente par Jean-Charles Guilbault, du Sault-au-Récollet, et Joseph Guilbault, de Montréal, à Pierre Guilbault, leur père, du Sault-au-Récollet, 26 août 1806, ANQM, min. not. J.B. Constantin.

<sup>18</sup> Vente par Pierre Guilbault, père, habitant du Sault-au-Récollet, à Ambroise Cazal, habitant du Sault-au-Récollet, 26 août 1806, ANQM, min. not. J.B. Constantin.

arpents et demi de profondeur dans une ligne et 38 dans l'autre – il ne recèle qu'une énumération générale des bâtiments : « une maison en pierre, grange, étable et autres bâtiments ». Guilbault ne quitte jamais la maison : il y meurt à la fin de 1806. Lorsque sa veuve fait dresser un inventaire des biens de la communauté, on compte des meubles dans la partie sud-ouest de la maison, dans une pièce avant occupée comme cuisine et dans une autre à l'arrière servant de chambre.<sup>19</sup>

Né en 1747, Ambroise Cazal a presque 60 ans lorsqu'il prend possession de la terre et des bâtiments Guilbault. Il est aussi propriétaire d'un autre terrain au Sault-au-Récollet, celui-ci comprenant dix arpents en superficie avec une maison en pierre et en bois. En 1809, son épouse depuis 20 ans, Marie-Josèphe Corbeil, décède lui laissant la charge de trois enfants mineurs. L'inventaire des biens rédigé à cette époque nous livre des précisions importantes quant à l'état des bâtiments acquis de Guilbault : la maison est « en très mauvais état menaçant ruine », ne valant que mille livres, et la grange et l'étable se trouvent dans une condition semblable.<sup>20</sup> À titre de comparaison, l'autre maison de Cazal dans la paroisse, quoique plus petite – 28 pieds sur 24 (9,1 m sur 7,8) – et construite en pierre et en bois, est mieux entretenue et vaut 2400 livres.<sup>21</sup> La détérioration des bâtiments acquis en 1806 a dû commencer pendant la possession de son ancien propriétaire. Les « vieilles » couvertures citées dans l'inventaire de 1792 nous donnent un indice d'un manque d'entretien qui s'est sans doute aggravé durant les dernières années de vie de Pierre Guilbault.

Cazal épouse Marie-Charlotte Pigeon en 1811. Trois ans plus tard, lorsque la famille Cazal est manifestement établie dans l'ancienne maison Guilbault, le couple cède la propriété à Joseph Boucher, laboureur du Sault-au-Récollet, en échange de la jouissance d'une partie

---

<sup>19</sup> Inventaire de la communauté des biens entre Marie-Anne Rochon, du Sault-au-Récollet, et son époux décédé, Pierre Guilbault, 28 février 1807, ANQM, min. not. J.B. Constantin.

<sup>20</sup> Inventaire de la communauté des biens entre Ambroise Cazal, du Sault-au-Récollet, et Josephe Corbeil, décédée, 27 mars 1809, ANQM, min. not. J.M. Cadieux. Dans ce document, la maison est dite mesurer 30 pieds sur 28 (9,7 m sur 9,1); ces dimensions réfèrent sans doute à l'espace intérieur.

<sup>21</sup> La maison se trouve sur un terrain de 10 arpents en superficie, situé entre le chemin du roi et la rivière des Prairies. À cause de la présence de deux maisons dans les immeubles énumérés dans l'inventaire et en l'absence de précision concernant la localisation des biens de la communauté, on ignore lequel des deux bâtiments sert de résidence aux Cazal.

de la maison et de la terre et d'une pension viagère. Boucher résilie le contrat à la mi-septembre de la même année, peut-être parce qu'il détermine que les conditions de la rente sont trop lourdes à supporter.<sup>22</sup> Le 29 novembre 1814, Cazal et Pigeon donnent définitivement leur immeuble, toujours à titre de pension viagère, mais cette fois à Luc Brignon dit Lapierre.

## 1.2 La terre des Brignon dit Lapierre

Natif de la paroisse Saint-Laurent, Luc Brignon dit Lapierre est un cultivateur de 27 ans et habite à la côte Saint-Michel, lorsqu'il se marie avec Marie-Suzanne Jeannot dite Lachapelle au début de 1814.<sup>23</sup> Avec l'acquisition de la propriété Cazal plus tard la même année, le couple se donne les assises économiques pour établir son ménage. Brignon et Jeannot obtiennent l'ancienne terre Guilbault, avec sa maison en pierre, et une plus petite terre de moins de vingt arpents en superficie à la côte Saint-Michel.

La donation fait partie des pratiques courantes dans la transmission du patrimoine à compter du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Quoique les historiens aient noté des particularités dans l'usage de ce mode de transmission dans les différentes régions du Québec,<sup>24</sup> de grandes lignes communes en ressortent :

L'acte s'ouvre sur la donation proprement dite et énumère les biens meubles et immeubles qui sont cédés. Le document sur lequel repose la survie des parents décrit habituellement avec un luxe de détails les conditions auxquelles sont soumis le ou les donataires. Parce que la cession implique généralement la cohabitation, l'espace intérieur de la maison est partagé entre les donateurs et la personne qui a accepté l'abandon. La pension alimentaire [...] à laquelle s'ajoutent les fournitures diverses (luminaire, chauffage, transport, bétail,

<sup>22</sup> Donation par Ambroise Cazal, habitant du Sault-au-Récollet, et Marie-Charlotte Pigeon, son épouse, à Joseph Boucher, 28 juillet 1814, ANQM, min. not. J.B. Constantin.

<sup>23</sup> Contrat de mariage entre Luc Brignon dit Lapierre et Marie-Suzanne Jeannot dit Lachapelle, 8 janvier 1814, ANQM, min. not. T. Barron; Michel Lapierre, « Cinq familles de la partie nord-est du Sault-au-Récollet », *Cahiers d'histoire du Sault-au-Récollet*, numéro 1 (automne 1990), p. 35.

<sup>24</sup> Parmi les auteurs qui ont traité cette question pour l'île Jésus, le Saguenay et la vallée du Richelieu, voir respectivement, Sylvie Dépatie, « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion : un exemple canadien au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (automne 1990), pp. 171-198; Gérard Bouchard, *Quelques arpents d'Amérique : population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, Montréal, Éditions du Boréal, 1996, pp. 203-210; Allan Greer, *Peasant, Lord and Merchant : Rural Society in Three Quebec Parishes, 1740-1840*, Toronto, University of Toronto Press, 1985, pp. 76-80.

vêtement, médicaments, argent liquide), les dispositions sur les obsèques et le nombre de messes à célébrer occupent le plus clair d'un texte dont toute la facture est quantitative.<sup>25</sup>

La donation est donc un moyen d'assurer la retraite des donateurs. Plus souvent, le donataire est jeune, soit un fils cadet, un gendre ou exceptionnellement un étranger à la famille, qui prévoit se marier prochainement ou qui vient de se marier. L'abandon de Cazal à Brignon dit Lapierre s'inscrit parfaitement dans ce cadre.

Comme le modèle présenté ci-dessus le suggère, le jeune couple Brignon-Jeannot est obligé de respecter diverses conditions imposées par leur acquisition. On y retrouve des clauses habituelles concernant la fourniture aux donateurs à chaque année de biens essentiels à la vie, dont seulement la nature et la quantité varient selon les actes. Dans ce cas-ci, il s'agit de vingt-six minots de blé, dix minots de pois, quatorze minots d'avoine, un cochon maigre de dix-huit mois, un agneau gras, une vache à lait, trois gallons de rhum, un minot de sel, une livre de poivre, douze livres de chandelles, douze livres de savon, douze livres de fromage du pays, deux cents bottes de foin, cinquante bottes de foin à vache, cinquante bottes de paille, huit cordes de bois de chauffage, douze douzaines d'œufs, et cinquante livres anciens cours. Cette énumération a le mérite de nous fournir des informations sur les cultures, le bétail ainsi que la production domestique (fromage, chandelles et savon) de la ferme.

La description des réserves dont jouiront les donateurs leur vie durant est également parlante quant à l'aménagement des espaces à l'intérieur de la maison et de son environnement immédiat. Cazal et Pigeon se réservent la partie sud-ouest de la maison depuis la cave au grenier comprenant, au rez-de-chaussée, une chambre à l'avant et un cabinet derrière. Un cabinet mesurant 6 pieds sur 9 (1,95 m sur 2,92) et qui se trouve sur le devant de la chambre sera à l'usage des donataires. Ceux-ci s'obligent à percer une porte de sortie sur le devant de la chambre des donateurs et d'y poser une porte vitrée de quatre verres de haut sur quatre de large. Les donateurs gardent aussi le droit de se servir de l'escalier de la

---

<sup>25</sup> Louis Lavallée, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760 : étude d'histoire sociale*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1992, pp. 193-194.

maison (situé dans l'autre moitié de la maison) pour monter au grenier et également du four que Brignon dit Lapierre pourrait se faire construire:

À l'extérieur de la maison, Pigeon et Cazal se réservent « le jardin tel qu'il est clos actuellement, prenant au chemin de roi à aller sur le bord de la côte et de la largeur qu'il y a depuis la maison à gagner la ligne de François Colleret [la borne sud-ouest de la terre] ». <sup>26</sup> Brignon dit Lapierre se charge d'entretenir la clôture et de fumer le jardin. Les donateurs ont aussi le droit de prendre les fruits de toutes espèces, sauf des pommes, qui se trouvent dans le verger allant du chemin du roi à la rivière des Prairies sur toute la largeur de la terre.

En plus de ces charges explicites énoncées dans l'acte de donation, il est fort plausible – à moins que Cazal soit intervenu auparavant, ce qui est peu probable – que Brignon dit Lapierre doive redresser la maison qui, nous l'avons vu, est en très mauvais état en 1809. On peut facilement imaginer que les travaux d'entretien ainsi que les nouveaux aménagements requis dans la maison pour accommoder deux ménages ont nécessité le remplacement du toit, la construction de cloisons et des ouvrages de maçonnerie pour faire une deuxième porte en avant. Il est plausible que l'ouverture de cette porte coïncide avec la reconstruction de la façade en pierre de taille. L'apparence de la pierre taillée de la façade – avec des piqûres de marteau très visible et ses assises de pierres de grosseur variable (figure 1.10) – est comparable à celle de la pierre de taille utilisée pour la construction des bâtiments construits dans le Vieux-Montréal dans les décennies 1810-1820. <sup>27</sup>

La propriété reste entre les mains des Brignon dit Lapierre pendant trois générations, jusqu'en 1912, par le moyen de donations effectuées en 1847 et 1894. Entre-temps, le paiement entier de la rente et de la pension viagère dues à Cazal et à Pigeon se poursuit jusqu'en 1818 alors que Cazal meurt. <sup>28</sup> Selon l'inventaire dressé à la requête de Pigeon, le

<sup>26</sup> Suivant les indices contenus dans un acte de donation dressé en 1847 et assumant que le jardin en question se trouve toujours au même endroit, ce jardin est situé au sud du chemin du côté ouest de la terre.

<sup>27</sup> À compter des années 1830, la pierre de taille utilisée pour les façades des bâtiments est plus lisse et la grosseur des pierres est plus grande et uniforme. Voir pages 32 à 34 pour une discussion de ces modifications.

<sup>28</sup> Il décède le 12 avril 1818, Sault-au-Récollet, BMS.

couple occupe surtout la chambre avant de leur partie de la maison.<sup>29</sup> Meublée d'un lit de plume, d'un poêle, de chaises, d'une table et garnie d'ustensiles de cuisine, cette pièce sert d'espace polyvalent tandis que la chambre à leur usage qui se trouve derrière est presque vide. Leur section du grenier sert à l'entreposage de divers items ménagers et de meubles usés, mais surtout de provisions – vingt-deux minots et trois quarts de blé, dix-huit minots d'avoine et deux minots trois quarts de pois. Bien que Pigeon se remarie avec Antoine Chartrand la même année,<sup>30</sup> elle conserve son droit de recevoir la moitié de la pension, à l'exception des fournitures de foin, de paille et d'avoine qui sont éteintes. Par contre, on ignore si Pigeon et Chartrand continuent d'habiter la maison.

Durant les années 1830, Luc Brignon dit Lapierre participe aux affaires de la paroisse et peut-être aussi aux événements de 1837. Il est présent en 1832 lors d'une convocation des chefs de famille de l'arrondissement scolaire numéro 1 de la paroisse pour y élire trois syndics.<sup>31</sup> Plus tard dans la décennie, son frère Jean-Baptiste est actif au côté des Patriotes. En mai 1837, Jean-Baptiste est nommé membre du Comité central et permanent des Patriotes du comté de Montréal et en octobre, il préside une réunion du comité au marché Sainte-Anne à Montréal. Lors de cette assemblée, un nommé Luc Brien dit Lapierre du Sault-au-Récollet seconde une proposition s'opposant à l'intention gouvernementale de diriger la province par force, et justifiant « tous procédés qui peuvent être adoptés sur la défensive par ceux dont la propriété est attaquée ».<sup>32</sup> Bien que certains auteurs insistent pour dire que le Luc Brignon dit Lapierre qui participe à cette réunion est le propriétaire de la maison étudiée, ils ne tiennent pas compte du fait qu'un des fils de Jean-Baptiste, âgé de 20 ans lors de l'assemblée,<sup>33</sup> s'appelle Luc. Il est tout aussi possible qu'un père et son fils œuvrent au sein d'une même cause que deux frères. Quoiqu'il en soit, Luc Brignon dit Lapierre (celui du 4251, boulevard

<sup>29</sup> Inventaire de la communauté des biens entre Ambroise Cazal, laboureur décédé, et Marie-Charlotte Pigeon, du Sault-au-Récollet, 11 mai 1818, ANQM, min. not. J.M. Cadieux.

<sup>30</sup> Ils se marient le 24 août 1818, Sault-au-Récollet, BMS.

<sup>31</sup> Acte d'assemblée des chefs de famille de l'arrondissement de l'école no. 1 dans la paroisse du Sault-au-Récollet, 11 juin 1832, ANQM, min. not. F.X. Racicot.

<sup>32</sup> *La Minerve*, 23 octobre 1837, p. 2.

<sup>33</sup> Luc est né le 23 avril 1817; Serge Lapierre, « Une lignée de Brignon-Lapierre », *Cahiers d'histoire du Sault-au-Récollet*, numéro 8 (printemps-été 1998), p. 12.

Gouin Est) est un personnage suffisamment en vue dans la paroisse du Sault-au-Récollet pour être élu marguillier en charge en 1846.<sup>34</sup>

Le 5 novembre 1847, Luc Brignon dit Lapierre, alors dans la soixantaine, et son épouse, Marie-Susanne Jeannot, donnent leur propriété à leur fils aîné, Pierre, qui épouse Anastasie Vannier quelques jours plus tard.<sup>35</sup> Comme en 1814, les donateurs se réservent la partie sud-ouest de la maison, de la cave au grenier. Au rez-de-chaussée, cette portion est déjà séparée de la partie nord-est par un colombage.<sup>36</sup> À la première demande de ses parents, Pierre s'engage à séparer les deux parties du grenier par une cloison et à y percer une porte de communication pour l'usage des donateurs qui se réservent, pour lors, le droit d'utiliser l'escalier qui se trouve dans le logement de leur fils. Dans la même veine, Brignon et Jeannot ont droit d'utiliser l'escalier qui est aussi situé dans la partie nord-est pour descendre à la cave et d'employer le four. Pierre pourrait s'affranchir de ces servitudes en faisant les aménagements nécessaires : un escalier afin que ses parents puissent monter au grenier de leur côté de la maison, une porte donnant accès à leur partie de la cave et un four à leur usage.

En dehors de la maison, les donateurs se réservent tout le terrain – excepté les emplacements de la maison, grange, étable et hangar – depuis le chemin jusqu'à la rivière des Prairies. Toutefois, leur fils aura la liberté de passer par leur terrain pour aller à la rivière, « d'y mener ses animaux pour s'y abreuver à l'ordinaire ». Il aura le droit également de prendre de l'eau au puits qui se trouve sur cette partie réservée. Au sud du chemin, Brignon

---

<sup>34</sup> Michel Lapierre, « Cinq familles », p. 36.

<sup>35</sup> Cession par Luc Brignon dit Lapierre, cultivateur du Sault-au-Récollet, et Marie-Susanne Jeannot dit Lachapelle, son épouse, à Pierre Brignon dit Lapierre, leur fils, 5 novembre 1847, ANQM, min. not. J.B. Constantin. La cession inclue trois chevaux, quatre vaches à lait, vingt brebis, trois douzaines de poules et un coq, deux cochons, une charrue à l'anglaise, deux charrettes avec leurs roues ferrées, deux traîneaux ou traînes, deux herses à dents de fer, deux grandes charrettes sans roues, deux tombereaux, un van, un demi-minot, douze fourchettes, six couteaux, six assiettes de grès, deux seaux ferrés, un petit chaudron et son couvercle. Mariage entre Pierre Brignon dit Lapierre et Anastasie Vannier, 23 novembre 1847, Sault-au-Récollet, BMS.

<sup>36</sup> Un colombage est un mur à pan-de-bois comprenant des pièces verticales ou poteaux entre lesquels se trouve un remplissage de pierre et mortier, de brique ou de bousillage; Yves Laframboise, *L'architecture traditionnelle au Québec : glossaire illustré de la maison aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1975, p. 97.

et Jeannot se réservent un jardin qui est clos et un autre terrain d'un demi-arpent en superficie « à prendre où bon leur semblera sur la dite terre pour y jardiner à leur profit »; leur fils s'oblige de fumer et engraisser les deux jardins.

Malgré la cession de la propriété à leur fils Pierre, Brignon et Jeannot conservent un droit de regard sur la gestion de la ferme. En effet, ils se réservent pendant huit ans le droit « de voir et d'inspecter les travaux que le dit cessionnaire fera sur la dite terre, lequel dit cessionnaire sera tenu de conduire et administrer le tout suivant les avis et les conseils de ses dits père et mère ». Durant cette même période, Pierre leur doit la moitié de tous les grains, du croît de tous les animaux, des œufs et du lait, et deux tiers de la laine des moutons pendant trois ans puis la moitié durant cinq ans. Pour aider leur fils, Brignon et Jeannot lui fourniront la moitié des semences et la moitié des dépenses pour la réparation de la charrue. Pour la première année seulement, ils livreront quinze minots de pommes de terre pour semer. Au terme des huit ans, Pierre leur paiera une pension viagère annuelle qui comprendra trente minots de blé, quinze minots de pois, trente minots d'avoine, un cochon maigre âge de dix-huit mois, deux cent cinquante bottes de foin, cinquante bottes de paille, quinze cordes de bois scié pour l'usage du poêle, une bonne vache à lait, un minot de sel et une livre de poivre, deux livres de thé, deux livres de café, quinze livres de sucre du pays, douze livres de chandelles, vingt livres de savon, douze poulets, douze douzaine œufs, six poules et un coq, vingt galons de bière de table, un galon de rhum et soixante livres ancien cours. À part de petits changements en ce qui concerne les quantités et les choix de certains produits – reflétant probablement autant les goûts personnels des donateurs qu'une disponibilité plus répandue de produits comme le thé et le café – la pension payable à Brignon et Jeannot est passablement similaire à celle que ces derniers ont versée à Cazal et Corbeil 30 ans auparavant.

Pierre se charge aussi de payer 300 livres ancien cours à chacun de ses cinq frères et 200 livres à chacune de ses trois sœurs. En cas de maladie de ses parents, il doit leur fournir « tous les secours spirituels et temporels », chercher un prêtre ou un médecin au besoin et payer les médicaments. Lors du décès de l'un des cédants, il sera tenu de le faire inhumer avec un service « sur le corps présent, si faire se peut, sinon le jour le plus prochain de leur



décès, et un autre service aussi à chacun d'eux au bout de l'an de leur décès, le tout suivant le moyen dudit cessionnaire, et enfin de leur faire chanter à chacun une grande messe requiem à un autel privilégié, le plus tôt dit pour le repos de leurs âmes ». Luc Brignon dit Lapierre décède le 6 janvier 1849.<sup>37</sup> En conséquence, la pension viagère payable à sa veuve est réduite de moitié à l'égard du blé, du savon, de l'argent, des poulets et des œufs; tous les autres produits devant être livrés en même quantité.

Lors du décès de Luc Brignon, une fille et un garçon du couple, Lucie et Moïse, sont toujours mineurs.<sup>38</sup> On aurait tendance à croire qu'ils auraient dû être les seuls enfants à habiter avec leurs parents dans la partie sud-ouest de la maison. Les recensements décennaux nous révèlent un tout autre portrait des ménages qui résident dans la maison. En 1851, on y retrouve dans la partie nord-est Pierre et son épouse Anastasie, et leurs deux enfants en bas âge. Dans la portion sud-ouest sont logés Marie-Susanne Jeannot dit Lachapelle, veuve de Luc Brignon, Lucie, sa fille de 21 ans, et son fils Moïse, journalier de 19 ans, mais également trois autres fils : Jean-Baptiste, 32 ans, Joseph, 25 ans, et Louis, 23 ans, tous les trois journaliers. Dix ans plus tard, on observe un entassement des résidants dans les deux parties de la maison. La famille de Pierre et Anastasie compte alors six enfants, tandis que la maisonnée de Jeannot comprend cinq de ses enfants adultes, en plus de son frère célibataire âgé de 65 ans et d'une domestique de 15 ans. Durant les années 1860, la cohabitation des deux ménages prend fin, fort probablement à la suite du décès de Jeannot. Ainsi, en 1871, il ne reste plus dans la maison que la famille de Pierre Brignon dit Lapierre, soit le couple et leurs 11 enfants. Une seule maisonnée continue d'occuper entièrement la maison jusqu'aux années 1890.

Comme la plupart de ses voisins, en 1861 Pierre Brignon dit Lapierre ne consacre qu'une petite partie de sa terre à la culture du blé, anciennement la culture principale des fermes sur l'île de Montréal. On y retrouve une production mixte, comprenant, dans le cas de Brignon et dans un ordre d'importance descendant, des pommes de terre, de l'avoine, de l'orge, des

<sup>37</sup> Sault-au-Récollet, BMS.

<sup>38</sup> Inventaire de la communauté des biens entre Luc Brignon dit Lapierre, décédé, cultivateur du Sault-au-Récollet, et Marie-Susanne Jeannot dit Lachapelle, 13 décembre 1849, ANQM, min. not. J.B. Constantin.

pois, du blé sarrasin et du blé d'inde.<sup>39</sup> Le verger mentionné dans l'acte de donation de 1814 semble avoir disparu; aucun rendement ne mérite du moins d'être mentionné dans le recensement. À cette époque, les animaux, excluant ceux de la basse-cour, comprennent de trois bouvillons ou génisses, cinq vaches, deux chevaux et quatre porcs. Aucun mouton ni brebis n'est recensé en 1861 même si ces deux espèces sont mentionnées dans l'acte de cession de 1847.

Plus prospère que l'image seule de la ferme le laisserait croire, Pierre Brignon dit Lapierre acquiert divers terrains et parties de terre entre 1855 et 1885 dont aucun excédant 40 arpents en superficie.<sup>40</sup> Personnage en vue dans la paroisse, il occupe divers postes dans l'administration locale durant cette période.<sup>41</sup> À compter de 1856, il est inspecteur des chemins et des ponts pour toute la paroisse et, à partir de 1870, inspecteur des clôtures et des fossés pour le Bas-du-Sault. Élu à deux reprises, il est commissaire de la commission scolaire du Sault-au-Récollet de 1859 à 1863, puis de nouveau entre 1872 et 1878. Il est également marguillier en charge de la Fabrique de la paroisse en 1877.<sup>42</sup> Il décède le 14 septembre 1886 ayant légué tous ses biens à son épouse Anastasie Vannier.<sup>43</sup>

Devenue veuve, Anastasie Vannier demeure toujours dans la maison avec cinq de ses enfants en 1891 : Hermeline, 31 ans, Joseph, cultivateur de 24 ans, Mathilde, 25 ans, Alfred, cultivateur de 21 ans, et Alphonse, cultivateur de 19 ans.<sup>44</sup> Trois ans plus tard, elle divise la terre et la maison en deux et donne la moitié sud-ouest à Alfred et l'autre moitié à Alphonse. De la même manière que les donations effectuées en 1814 et 1847, la donatrice se réserve son logement dans le côté sud-ouest de la maison. Elle se réserve également un jardin de ce

---

<sup>39</sup> Recensement agricole, 1861.

<sup>40</sup> Lapierre, « Cinq familles », p. 37.

<sup>41</sup> De toute évidence, son analphabétisme – il est incapable de signer son nom – ne constitue pas un obstacle majeur à l'accomplissement de ses tâches.

<sup>42</sup> Lapierre, « Cinq familles », p. 37.

<sup>43</sup> Testament de Pierre Brignon dit Lapierre, cultivateur du Sault-au-Récollet, 7 mars 1882, min. not. C.E. Germain, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre A, volume 2, n° 20639; déclaration du décès de Pierre Brignon dit Lapierre, 1 octobre 1886, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre H, volume 2, n° 20640.

<sup>44</sup> Recensement personnel, 1891, paroisse du Sault-au-Récollet.

côté de la maison. La vie durant de sa mère, Alfred a droit d'habiter dans la moitié de la résidence appartenant à son frère. Tous les deux s'obligent de payer à Vannier une pension viagère qui comprend deux bonnes vaches à lait tous les trois ans, quatre poulets, du bois de chauffage et une rente de 133,33 \$ par an. De plus, ils s'engagent de loger leur sœur Mathilde dans une chambre chauffée et de lui payer une partie de la rente annuelle de leur mère après le décès de cette dernière.

On ignore en quelle année Vannier décède mais au moins dès 1901 Alfred habite dans sa propre moitié de la maison avec son frère aîné, Joseph. Récemment marié, Alphonse occupe la partie nord-est de la résidence avec son épouse, leur enfant de six mois, et Mathilde.<sup>45</sup> De toute évidence, la cohabitation des deux ménages continue jusqu'en 1912.

### 1.3 Morcellement de la terre et évolution du site au XX<sup>e</sup> siècle

La terre des Brignon dit Lapierre subit d'importantes transformations au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que débute l'urbanisation du secteur. Depuis 1896, les voies de la Montreal Park and Island Railway Company se rendent jusqu'au Sault-au-Récollet. En 1907, la compagnie, alors sous le contrôle de la Montreal Street Railway Company, commence la construction de la ligne « Back River » allant du Sault-au-Récollet vers l'est pour terminer en face du village de Saint-Vincent-de-Paul. Les travaux nécessitent l'expropriation d'une lisière de terre à travers la terre des Brignon dit Lapierre au niveau de l'actuel boulevard Henri-Bourassa.<sup>46</sup>

Tandis que l'arrivée du tramway assure une meilleure communication avec Montréal, un projet lancé par la Cité de Maisonneuve en 1912 change à jamais le futur de la terre des Brignon dit Lapierre. Cette année-là, la Cité de Maisonneuve est autorisée par la législature du Québec à continuer l'avenue Pie IX jusqu'à la rivière des Prairies. Elle devient ainsi le maître d'œuvre d'une rue interurbaine qui traversera le territoire des municipalités de Saint-

<sup>45</sup> Recensement personnel, 1901, paroisse du Sault-au-Récollet.

<sup>46</sup> Lors de l'expropriation, la compagnie offre à Alfred et Alphonse Brignon dit Lapierre 200 \$ chacun pour la portion de leurs terrains affectés. À la suite des sentences arbitrales, le prix d'expropriation est augmenté à 600 \$ pour chaque propriétaire; voir les sentences arbitrales rendues par Édouard Gohier, Gordien Ménard et Damase Masson, 6 décembre 1907, not. min. M. Loranger, MJ-PPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre B, volume 4, nos. 142247 et 142248.

Michel et de Montréal-Nord.<sup>47</sup> Tel que projeté, le nouveau boulevard aura 100 pieds de large (30,48 m) et une longueur totale de 11,3 km. À être macadamisée et pourvue des services publics, tels que l'eau, les égouts, le gaz et l'électricité, l'artère est conçue comme « le plus beau boulevard de l'Île de Montréal, et même de la province de Québec ».<sup>48</sup> Anticipant la réalisation du projet, des promoteurs immobiliers commencent à acquérir des terres de chaque côté du boulevard, au nord du quartier Rosemont jusqu'à la rivière des Prairies.

Le 23 avril 1912, Alfred et Alphonse Brignon dit Lapierre vendent leurs portions de la terre paternelle à des spéculateurs fonciers regroupant Arthur Ecrement, notaire, Napoléon Turcot, maître plombier, O.H. Létourneau, médecin, et J.N. Nault, tous de Montréal. Comme l'historien Paul-André Linteau l'a noté, un cultivateur propriétaire « n'est guère en mesure d'assurer le passage du sol à un usage urbain; il lui manque à la fois l'information et le capital. Certains peuvent y arriver mais la plupart se contentent de céder à d'autres leur droit de propriété en retour d'une portion de tribut foncier ».<sup>49</sup> En l'occurrence, les deux frères reçoivent un paiement de 30 000 \$. Par contre, la suite des événements nous indique que le syndicat d'acheteurs ne sert que d'intermédiaire. Le lendemain de leur acquisition, ils vendent la terre Brignon dit Lapierre à Beaudin & Compagnie<sup>50</sup> pour le montant de 58 000 \$ et réalisent ainsi un profit de presque 100 pour cent en 24 heures.<sup>51</sup>

Le nouveau propriétaire de la terre des Brignon dit Lapierre acquiert à la même époque la terre adjacente numéro 62 à l'ouest et deux autres terres, les numéros 65 et 66, situées d'une part et d'autre du boulevard Pie IX projeté (figure 1.4). Séparés par la terre 63, les deux grands blocs de propriété constitueront deux lotissements distincts liés toutefois par des plans

<sup>47</sup> Paul-André Linteau, *Maisonnette, ou comment les promoteurs fabriquent une ville, 1883-1918*, Montréal, Boréal Express, 1981, p. 216.

<sup>48</sup> Discours du maire de Maisonnette [Alexandre Michaud], 13 mars 1913, cité par Beaudin Limitée dans une publicité pour trois subdivisions, avril 1913.

<sup>49</sup> Linteau, *Maisonnette*, p. 37.

<sup>50</sup> À partir du 15 août 1912, l'entreprise Beaudin & Compagnie devient Beaudin Limitée, ANQM, fonds raisons sociales, TP11, S2, SS2, SSS48, ordinaires, volume 34, numéro 116.

<sup>51</sup> Bien qu'on ignore toutes les circonstances entourant ces deux transactions, le fait qu'elles se passent dans un si courte lapse de temps indique une orchestration d'activités et d'intérêts entre le groupe Ecrement et la firme Beaudin. Il est possible qu'Ecrement est affilié avec Marie-Gustave Ecrement, aussi notaire mais également secrétaire-trésorier de la Ville de Maisonnette de 1889 à 1915, Linteau, *Maisonnette*, p. 268.

semblables dressés pour la firme Beaudin par Marius Dufresne en 1913. Ingénieur municipal de la Ville de Maisonneuve depuis 1910, Dufresne est inspiré du mouvement « City Beautiful » et propose divers projets d'embellissement dans sa municipalité, y compris celui de la grande artère traversant l'île.<sup>52</sup> Bien que la subdivision des terres 61 et 62 se trouve à l'écart du boulevard Pie IX, la firme Beaudin y impose presque intégralement les mêmes règlements de construction que la loi autorisant l'ouverture du boulevard stipule pour ce dernier. Les acheteurs des lots s'obligent :

de ne pas permettre qu'on transige sur le dit emplacement aucun commerce qui pourrait causer des dommages à la propriété adjacente ou incommode les voisins d'aucune manière qui pourrait être considéré comme nuisible par les parties de premier part [la firme Beaudin], de ne pas ériger sur la dite propriété aucune bâtisse ayant moins de deux étages de hauteur et n'étant pas d'une architecture soignée, telle bâtisse devant être isolée ou semi-isolée, sans escalier extérieur ou toit plat, à moins d'une autorisation écrite du vendeur, telles maisons ou paires de maisons devront être en pierre, en brique ou en bois 'clapboard' et devront être à une distance de huit pieds de la ligne de la rue.<sup>53</sup>

Selon l'historien Paul-André Linteau, cette technique de zonage est « toute nouvelle à l'époque et qu'en l'adoptant Maisonneuve s'affiche à l'avant-garde en matière d'aménagement ».<sup>54</sup>

Donc, à partir de 1913, l'ancienne terre des Brignon dit Lapierre constitue une partie d'une nouvelle subdivision que son promoteur immobilier baptise « Swastika ». Quoique aujourd'hui ce mot ait des connotations négatives à cause de l'adoption de cet emblème par le mouvement nazi, au début du XX<sup>e</sup> siècle le swastika était considéré comme un symbole de la vie et de la prospérité, donc un nom prometteur.<sup>55</sup> Certainement, la firme Beaudin, au printemps 1913, vante la supériorité de leurs subdivisions, prétendant que « les terrains qui

<sup>52</sup> Linteau, *Maisonneuve*, chapitre 8.

<sup>53</sup> Voir, par exemple, la vente par Beaudin Limitée à Joseph Arthur Champoux, 14 novembre 1913, min. not. J.A. Couture, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre D, volume 213, n° 259827.

<sup>54</sup> Linteau, *Maisonneuve*, p. 218.

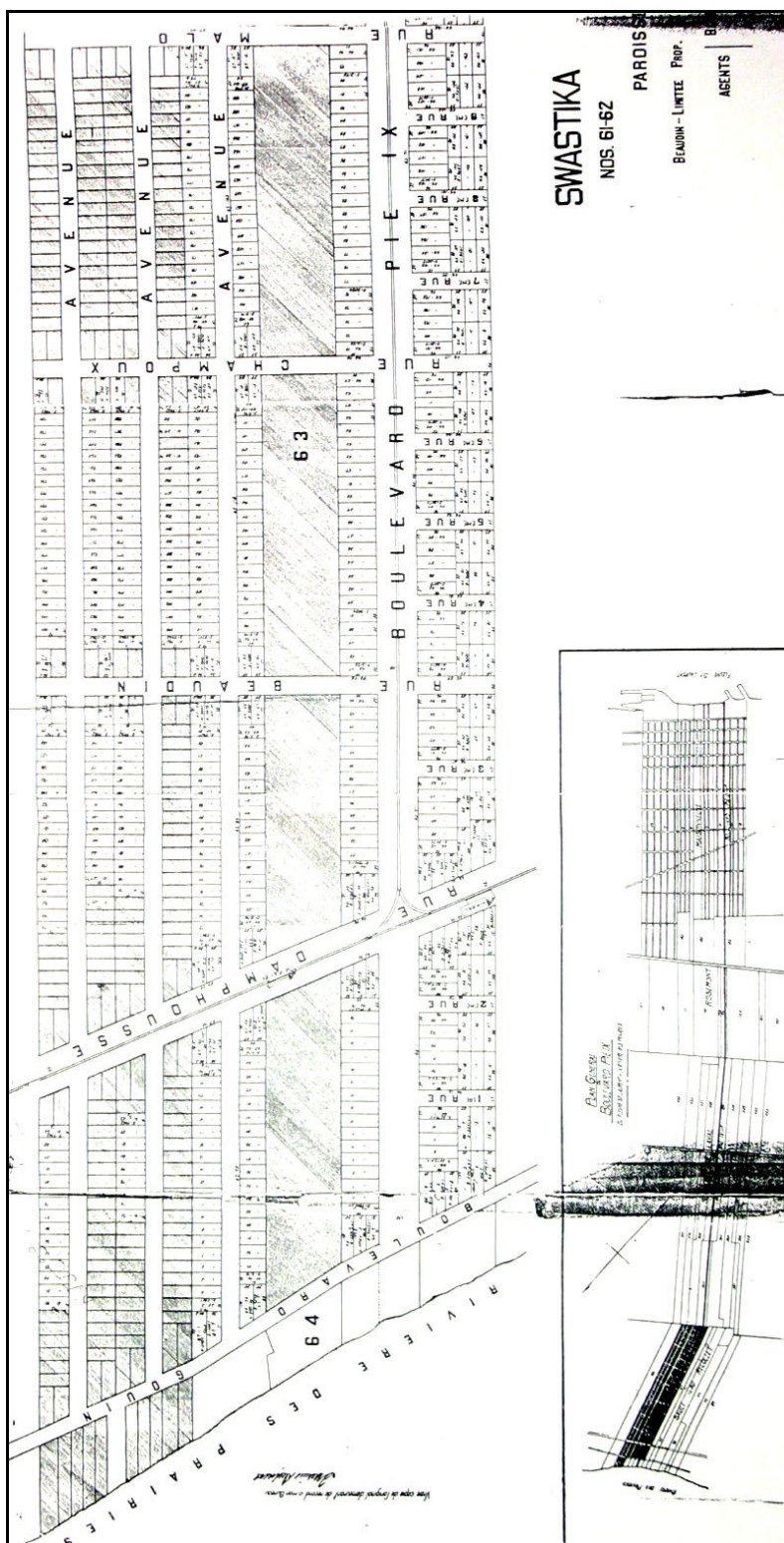
<sup>55</sup> À cette époque, des grands magasins vendent des médaillons empreints avec le swastika comme des portes bonheur.

seront situés sur le Boulevard Pie IX ou aux alentours sont AUJOURD’HUI les terrains les plus avantageux à acheter de tous ceux offerts par les bureaux d’immeubles de la Ville ».<sup>56</sup>

---

<sup>56</sup> Publicité pour les subdivisions lancées par Beaudin Limitée, avril 1913. Une annonce pour les lotissements couvre une page entière dans l’annuaire Lovell de 1913, p. 853.

Figure 1.4. Plan de la subdivision Swastika, 1913



Source : Marius Dufresne, Plan de la subdivision de Swastika, numéros 61 et 62, paroisse du Sault-au-Récollet, vers 1913, annexé à une dépliante préparée par Beaudin Limitée.

Parmi les acheteurs des lots dans la subdivision Swastika se trouve Joseph Arthur Champoux, agent d'immeubles. En novembre 1913, celui-ci acquiert la maison des Brignon dit Lapierre qui est alors située sur trois lots découpés de l'ancienne terre, les 61-3, 61-4 et 61-5. De toute évidence, Champoux n'est pas un simple acquéreur attiré par la promotion de la firme Beaudin. En effet, sur le plan dressé au début de la même année (figure 1.4), les appellations Champoux (l'actuelle rue de Charleroi), Beaudin (l'actuelle rue d'Amos) et Damphousse (l'actuel boulevard Henri-Bourassa) sont accordées à de grandes rues transversales rappelant, dans les deux derniers cas, le président, J.-Émile Beaudin, et le gérant, Wilfrid Damphousse, de la firme Beaudin. Pour qu'une rue porte son nom, il semble que Champoux doit avoir été un directeur ou un investisseur important au sein de l'entreprise.

Si notre hypothèse sur le rôle de Champoux est juste, elle place son acquisition de la maison des Brignon dit Lapierre dans une nouvelle perspective. Champoux devient ainsi un acheteur privilégié d'un grand terrain de choix, situé entre le boulevard Gouin et la rivière, sur lequel est construite une maison isolée en pierre, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, pour que la maison réponde mieux à ses besoins, Champoux aurait entrepris des travaux pour agrandir la maison et la transformée en résidence unifamiliale.<sup>57</sup> Une adjonction est ajoutée sur le côté est, les cloisons intérieures séparant le corps du bâtiment en deux espaces distincts sont enlevées tandis que deux grandes lucarnes continues rendent les combles plus spacieux et éclairés.

Le projet Swastika lancé en grande pompe en printemps 1913 ne semble pas avoir obtenu le succès escompté à cause de la conjoncture économique et internationale du moment. Une crise touche l'économie nord-américaine de 1913 à 1915. À Montréal cette crise affecte durement l'industrie de la construction ce qui nuit à la vente des nouveaux lots dans la banlieue montréalaise. De même, le déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914 entraîne son lot d'instabilité. Le 19 mars 1915, Champoux se voit obligé de rétrocéder à Beaudin Limitée la maison Brignon dit Lapierre pour cause de non paiement du prix

---

<sup>57</sup> Voir pages 35 à 36 pour une discussion plus détaillée de ces modifications.



d'achat.<sup>58</sup> La même journée, l'entreprise vend cette propriété et douze autres emplacements à Ada Gadoury, l'épouse séparée de biens de Champoux.<sup>59</sup>

Toujours en 1915, la Ville de Montréal-Nord est fondée sur le territoire du Bas-du-Sault, c'est-à-dire sur les terres 1 à 126 qui constituent la partie est de la paroisse du Sault-au-Récollet. L'ancienne terre lotie des Brignon dit Lapierre se trouvant au coeur de la nouvelle municipalité, on choisit d'y établir l'hôtel de ville, au niveau de la rue De Charleroi. Lors de l'élection du Conseil municipal de 1917, J.-Émile Beaudin, président de Beaudin Limitée, est élu échevin du quartier centre. Il est remplacé par Joseph-Arthur Champoux à la suite d'une élection partielle à la fin de la même année. Ce dernier occupe ce poste pendant un an et demi.<sup>60</sup>

Gadoury décède en octobre 1918 laissant l'usufruit de ses biens immobiliers à son époux et exécuter testamentaire. Champoux vend la propriété en 1934 à Germaine Préfontaine, épouse de François Antoine Rivard. La maison passe ensuite entre les mains de Ney K. Gordon en 1959, puis de sa future épouse Sherrill Bruce Dowd en 1960. Le couple y habite. Maria Staicovici, médecin de Montréal, épouse de Mircea Sachelarie, et Jean Pierre Serban, designer de Montréal, l'acquièrent en 1971. Ils font réparer le toit et aménager une pièce à l'intérieur de la maison en 1975. Ils vendent enfin la résidence à la Ville de Montréal-Nord en octobre 1987 qui reconnaît déjà à la propriété une valeur patrimoniale.<sup>61</sup> La maison sert de

---

<sup>58</sup> Rétrocession par Joseph Arthur Champoux à Beaudin Limitée, 19 mars 1915, min. not. J.B. Latour, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre D, volume 234, no. 296479.

<sup>59</sup> Vente par Beaudin Limitée à Ada Gadoury, 19 mars 1915, min. not. J.B. Latour, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre D, volume 248, no 296459.

<sup>60</sup> « Liste des membres du Conseil municipal élus à chacune des élections, de 1915 à aujourd'hui », Comité d'histoire de Montréal-Nord, *Montréal-Nord, d'hier à aujourd'hui*, Comité d'histoire de Montréal-Nord, 2000, p. 359.

<sup>61</sup> Déclaration du décès d'Ada Gadoury, 26 novembre 1918, min. not. E. Forest, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre H, volume 15, no 375082; vente par Joseph Arthur Champoux à Germaine Préfontaine, 24 mars 1934, min. not. J.M. Bourgeois, MJ-BPD, Montréal, no 350537; vente par Germaine Préfontaine à Ney K. Gordon, 7 mai 1959, min. not. MJ-BPD, Montréal, no 1403994; vente par Ney K. Gordon à Sherrill Bruce Dowd, 11 octobre 1960, min. not. J.E. Todd, MJ-BPD, Montréal, no 1500317; vente par Sherrill Bruce Dowd à Maria Staicovici, épouse de Mircea Sachelarie, et Jean Pierre Serban, 17 août 1971, min. not. R. Leroux, MJ-BPD, Montréal, no 2295614; vente par Maria Staicovici et Jean-Pierre Serban à la Ville de Montréal-Nord; 22 octobre 1987, min. not. P. Robillard, MJ-BPD, Montréal, n° 3944050.

lieu d'accueil en 1990 pour une exposition de photographies sur l'histoire local pour célébrer le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Ville. Elle est depuis vacante. Des activités ont toutefois été organisées sur son terrain à l'été 2004.<sup>62</sup>

---

<sup>62</sup> « Les maisons abandonnées par les pouvoirs publics », *La Presse*, 29 mai 1999, p. D-15; *Le Guide de Montréal-Nord*, 7 juillet 2004.

## Chapitre 2. La maison

### 2.1 La construction

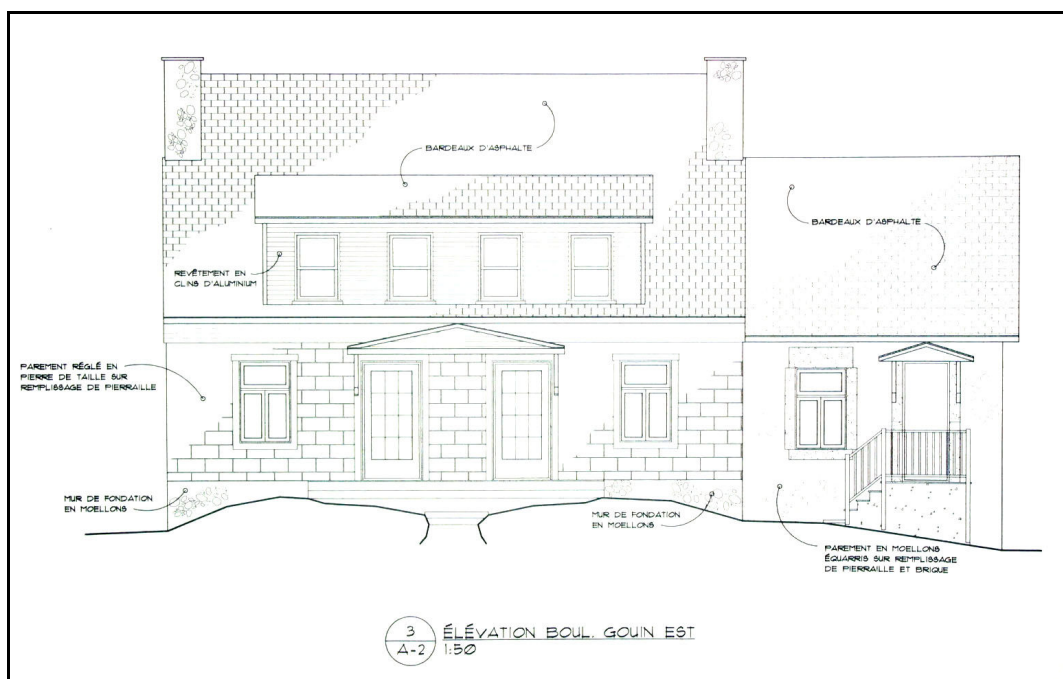
Depuis sa construction vers 1770, la maison en pierre de moellons mesure 11,05 mètres de largeur sur 9,9 mètres de profondeur. Le carré de maçonnerie mesure 4,38 mètres de haut à l'avant et 5,5 mètres à l'arrière. L'entrée principale se trouve à 1,2 mètres du sol. Son toit à deux versants a une pente de 9,1/10, soit un peu moins de 45 degrés (figures 1.5 et 1.7, 2.1 à 2.4).

La façade avant compte quatre ouvertures au rez-de-chaussée à espacement presque régulier, soit, au départ, une porte et trois fenêtres. Lors de la construction, l'entrée principale est du côté est de la façade, fort probablement à l'endroit où se trouve la porte actuelle. Une des deux fenêtres du côté ouest a été remplacée ultérieurement par une porte. À l'arrière, on retrouve trois ouvertures disposées de façon asymétrique.

Les fondations de la maison ont une épaisseur de 0,8 mètre (figure 1.8). La cave d'une hauteur de 1,9 mètres est en terre battue. On peut observer à ce niveau une des deux bases de cheminée, celle du côté ouest de la maison. Celle-ci ne se prolonge pas jusqu'au sol. On remarque plutôt une structure inclinée en gros bois et en planches au dessous de l'âtre (figure 2.9). On retrouve quatre soupiraux, un dans le mur arrière et les trois autres dans la partie avant de la maison. La disposition de ces trois soupiraux, deux à l'angle sud-est et un dans le pignon ouest, suggère qu'un autre soupirail existait à l'origine à l'emplacement actuel d'une ouverture murée dans le mur avant.

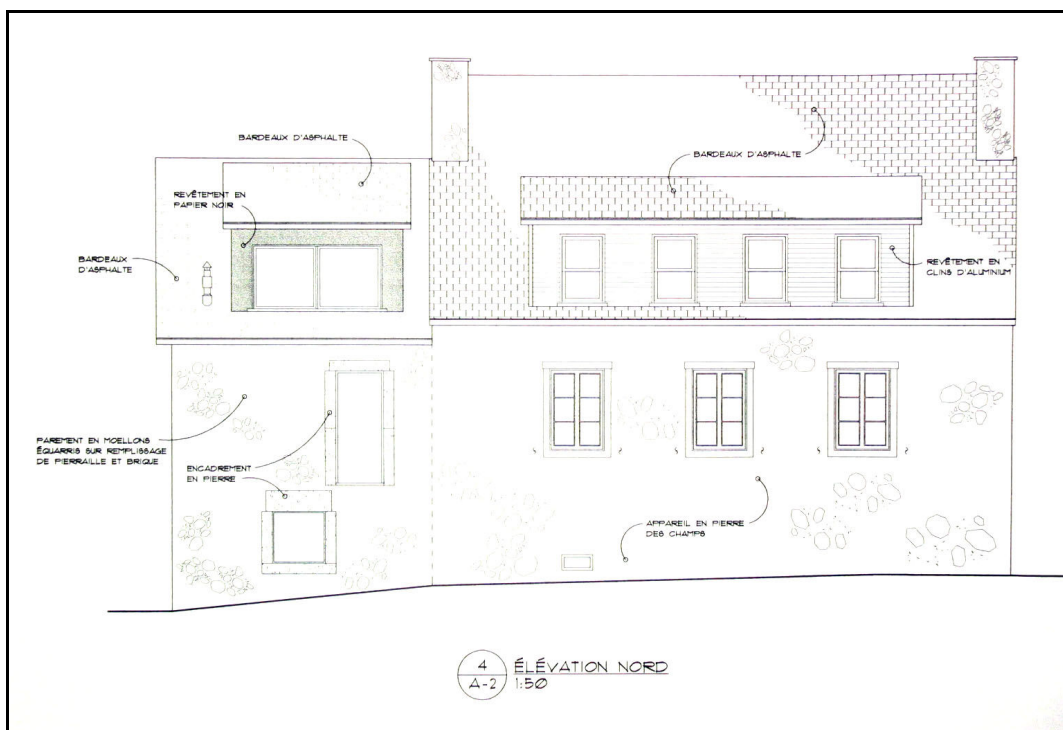
Quant au rez-de-chaussée, les renseignements recueillis ne permettent pas de déterminer l'aménagement initial de l'espace. On y retrouve deux foyers, un dans chaque pignon, se trouvant désaxés l'un par rapport à l'autre (figures 1.9, 2.10 et 2.11). La trappe pour descendre à la cave se situe dans le coin sud-est de la maison. Il est possible que l'emplacement actuel de l'escalier menant aux combles, localisé

**Figure 1.5. Élévation sud de la maison Brignon dit Lapierre**



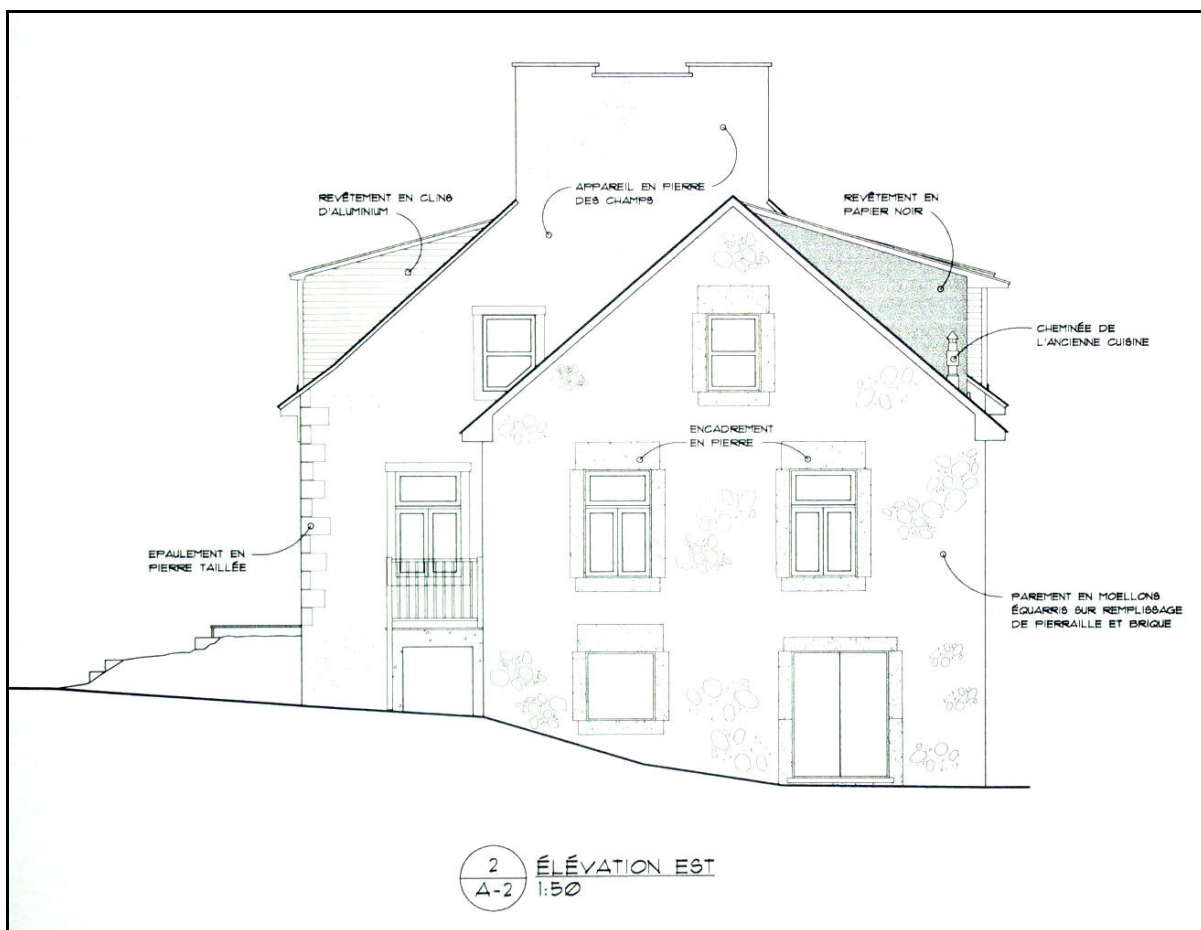
Source : Beaupré & Michaud, Relevé architectural, Maison Brignon-Lapierre, 2000.

**Figure 1.6. Élévation nord de la maison Brignon dit Lapierre**



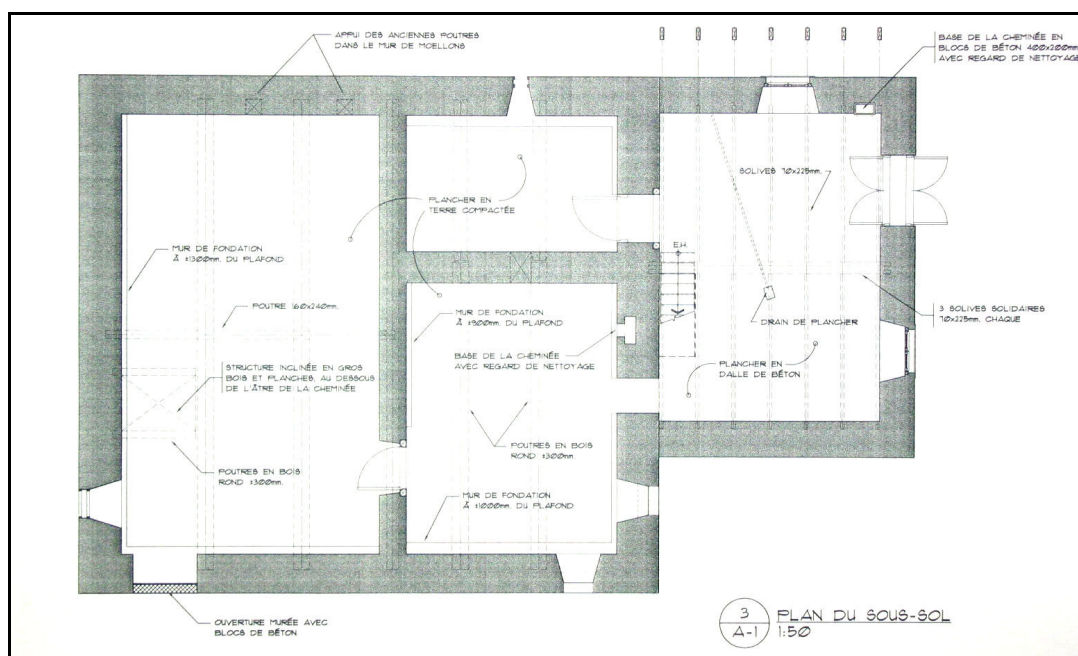
Source : Beaupré & Michaud, Relevé architectural, Maison Brignon-Lapierre, 2000.

Figure 1.7. Élévation est de la maison Brignon dit Lapierre



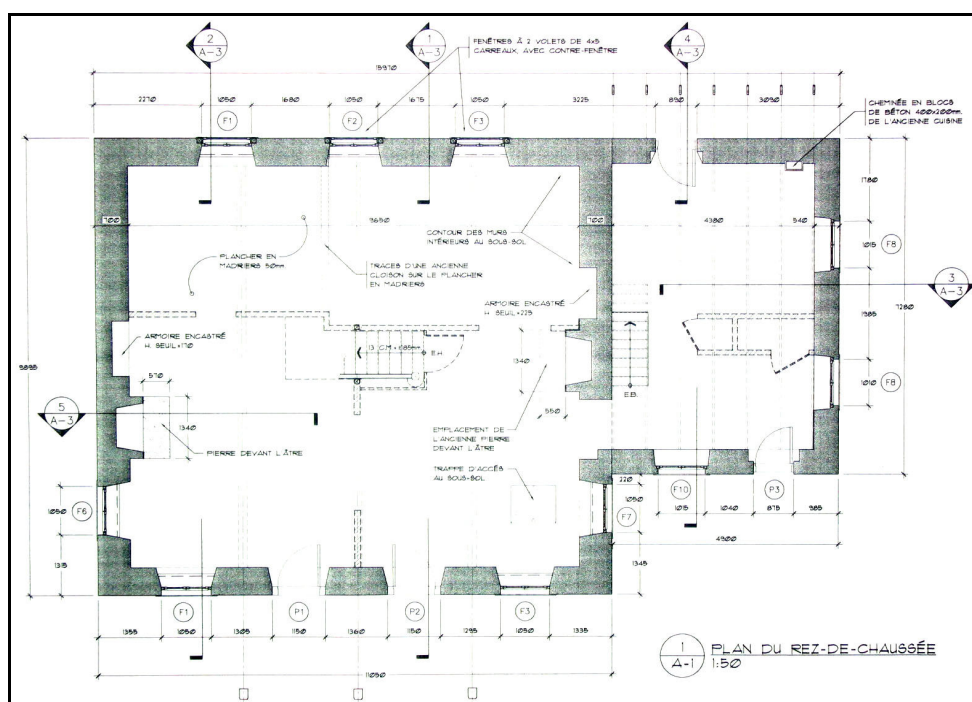
Source : Beaupré & Michaud, Relevé architectural, Maison Brignon-Lapierre, 2000.

**Figure 1.8. Plan du sous-sol de la maison Brignon dit Lapierre**



Source : Beaupré & Michaud, Relevé architectural, Maison Brignon-Lapierre, 2000.

**Figure 1.9. Plan du rez-de-chaussée de la maison Brignon dit Lapierre**



Source : Beaupré & Michaud, Relevé architectural, Maison Brignon-Lapierre, 2000.

au centre de la maison, soit d'origine. On sait du moins que l'accès à cet escalier se trouve dans la partie est de la résidence depuis au moins 1814, comme aujourd'hui.

La présence de quatre fenêtres dans les combles suggère une utilisation plus importante de cet espace qu'un simple lieu d'entreposage. Une photographie prise vers 1900 (figure 1.11) montre aucune lucarne au moins sur le versant avant du toit, ce qui nous laisse croire qu'il en était de même depuis la construction initiale.

## 2.2 Les modifications

Tout au long de son histoire, la maison subit des transformations qui témoignent des changements dans les goûts et les besoins de ses occupants. Ces modifications touchent principalement l'apparence de la façade et la construction d'une adjonction du côté est.

Les premiers changements observés concernent la création d'une deuxième entrée et la construction d'une façade en pierre de taille. Selon les clauses de la donation de 1814, Luc Brignon dit Lapierre s'oblige à percer une nouvelle porte donnant accès directement à la moitié ouest de la maison occupée par les donateurs, Cazal et Pigeon. Voyant qu'il doit apporter des modifications à la devanture, il est plausible que Brignon entreprenne au même moment la reconstruction entière de la façade cette fois en pierre de taille.

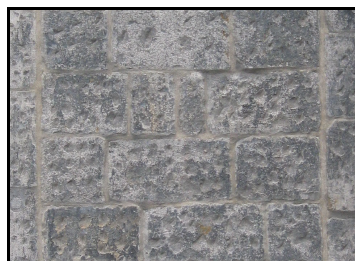
Les pierres taillées utilisées mesurent entre 24,1 cm et 27,9 cm de hauteur et entre 38,1 cm et 96,5 cm de longueur. Le traitement de ces pierres bouchardées se compare à celles des bâtiments construits dans le Vieux-Montréal dans les années 1810-1820 (figure 1.10).



## Figure 1.10. Des façades de pierres de taille construites dans le Vieux-Montréal, de 1810 à 1830, comparées avec celle de la maison Brignon dit Lapierre

Pierres taillées de la maison au 221, du Saint-Sacrement, 1812

- Pierres piquées
- Assises de pierres de petite taille et de longueur variable
- Joints gras
- Variété de teintes de pierre



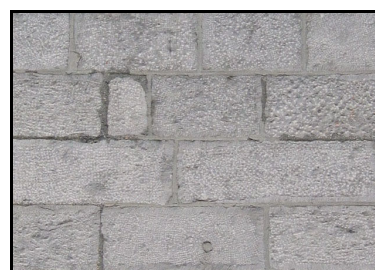
Pierres taillées de l'immeuble au 224-234, rue Saint-Paul Ouest, 1818

- Pierres bouchardées
- Assises de pierres de petite taille et de longueur variable
- Joints gras
- Variété de teintes de pierre



Pierres taillées de l'entrepôt Bouthillier, 296 place D'Youville, 1827

- Pierres bouchardées
- Assises de pierres de longueur variable
- Joints gras
- Variété de teintes de pierre



Pierres taillées de la maison-magasin au 171, rue Saint-Paul Ouest, 1829

- Pierres lisses
- Assises de pierres de longueur plus uniforme et de taille plus imposante
- joints maigres
- Plus grande homogénéité de la teinte des pierres



Pierres taillées de la maison Brignon dit Lapierre

- Pierres bouchardées
- Assises de pierres de longueur variable
- Joints gras
- Variété de teintes de pierre





Ainsi, il est vraisemblable que le parement de la maison à l'étude remonte à ces mêmes décennies. Comme il est difficile d'évaluer la rapidité de diffusion des connaissances et des pratiques de la ville vers la campagne, il est possible que la construction de la façade de pierres taillées soit encore plus tardive, dans les décennies 1830-1840. On peut du moins exclure l'idée d'une reconstruction de la façade avant les années 1810. Elle n'est donc certainement pas la plus ancienne façade en pierre taillée de l'île de Montréal.<sup>63</sup>

Avec la donation à Brignon dit Lapierre, la maison est divisée en deux parties ce qui entraîne des modifications à l'aménagement intérieur. D'abord dans la cave, un mur de maçonnerie perpendiculaire au mur de façade sépare l'espace en deux parties, la section ouest étant légèrement plus large. L'ouverture aujourd'hui murée dans la partie ouest du mur de façade et donnant accès à la cave date peut-être de cette époque à moins qu'elle ne remonte aux années 1840, au moment de la donation de Luc Brignon dit Lapierre à son fils Pierre. Au rez-de-chaussée, des cloisons sont posées pour diviser l'espace en deux logements. À l'avant, cette division crée des espaces de même superficie, alors que sur la partie arrière de la maison, la section est se prolonge jusqu'à l'extrémité ouest de la fenêtre centrale. (figure 1.9).

Une photographie datée vers 1900 nous présente l'apparence de la maison à cette époque (figure 1.11). On y remarque l'existence d'une galerie à six ou huit colonnes tournées avec balustrade couverte par un avant-toit faisant toute la largeur de la façade sur une profondeur d'environ un mètre. Des murets de maçonnerie soutiennent cette galerie à chaque extrémité. Un ou deux escaliers donnent accès aux portes d'entrée. Aucune lucarne ne perce alors la toiture du moins en façade.

---

<sup>63</sup> Propos tenus par exemple par Guy Pinard dans « La maison Brignon dit Lapierre », dans *Montréal, son histoire, son architecture*. Montréal, Éditions du Méridien, 1991, IV, p 407.

**Figure 1.11. La maison Brignon dit Lapierre, vers 1900**



Source : Archives de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

D'importantes rénovations sont réalisées avant 1915. En effet, nous savons que la valeur des bâtiments dans les rôles fonciers ne varie guère entre 1915 et 1940.<sup>64</sup> Il est plus probable que les travaux aient été effectués après l'acquisition de la propriété par Joseph Arthur Champoux en novembre 1913. Quoiqu'il soit possible que les Brignon dit Lapierre aient entrepris eux-mêmes ces travaux à la résidence familiale, il est plus fréquent qu'un nouveau propriétaire apporte des changements pour adapter la résidence à ses besoins et à ses goûts.

Ainsi, une adjonction de 4,9 mètres de large sur 7,28 mètres de profondeur, en pierre de moellon, est construite du côté est de la demeure (figures 1.9 et 2.3). Elle est bâtie en recul de 2,4 mètres en regard à la façade principale de la maison. On peut accéder à cette annexe par

<sup>64</sup> En 1915, la valeur de la maison est estimée à 2 784 \$. Elle n'augmente que deux fois avant 1940, à 2 930 \$ en 1921 et ensuite à 3 000 \$ en 1929. Dans chaque cas, la majoration semble faire partie d'une lente progression des valeurs et ne suffit pas pour expliquer des travaux majeurs. Rôles fonciers, 1915-1940, l'Arrondissement de Montréal-Nord.

une porte située à l'avant. Une porte arrière donne sur une grande galerie en bois. Au sous-sol, le plancher est en béton.

Pour ce qui est du corps de bâtiment initial, deux grandes lucarnes continues à quatre fenêtres sont ajoutées, une sur chaque versant du toit (figures 2.6, 2.13 et 2.14). À la même époque, on réaménage vraisemblablement l'espace des combles. On modifie également la galerie avant. Celle-ci comprend alors quatre colonnes et une partie centrale en saillie, de peut-être un mètre, conduisant à un seul escalier. Une photographie prise vers 1930 illustre l'apparence d'alors de la résidence (figure 1.12).

**Figure 1.12. La maison Brignon dit Lapierre, vers 1930**



Source : Archives de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

À partir de 1950, les permis de construction nous fournissent des brides d'informations sur des modifications mineures apportées à la maison. En octobre 1951, la Ville de Montréal-Nord accorde un permis pour refaire la galerie avant. On répare une partie du toit et on aménage une pièce à l'intérieur en juillet 1975. Enfin, pour réduire les risques d'incendie de

la maison alors vacante, on entreprend le curetage et le dégarnissage de son intérieur en 1991.<sup>65</sup>

## 2.3 Cas comparables

On retrouve actuellement environ 172 maisons de ferme, construites au XVIII<sup>e</sup> ou au XIX<sup>e</sup> siècle, dispersées un peu partout sur l'île de Montréal. On observe une plus importante concentration de ces maisons dans les arrondissements de Montréal-Nord (12), Dorval (13), Pierrefonds-Roxboro (27), Pointe-aux-Trembles (15), Île Bizard-Sainte-Genève (25) et Ahuntsic-Cartierville (16). Environ un cinquième des maisons de ferme de l'île de Montréal se retrouve sur l'ancien territoire du Sault-au-Récollet (Montréal-Nord (12), Saint-Léonard (5), Ahuntsic (16)).<sup>66</sup>

Du point de vue de sa conception, la maison Brignon dit Lapierre ressemble aux autres maisons de ferme de l'île principalement par son corps de bâtiment en pierre, son plan rectangulaire, son toit à deux versants et ses cheminées localisées dans les murs-pignons. Deux éléments de son architecture, ajoutés après sa construction, sont cependant particulièrement caractéristiques des résidences du secteur nord-est de l'île : sa façade en pierre de taille et ses lucarnes continues.

Peut-être pour suivre la mode du quartier des affaires montréalais et certainement pour donner un cachet plus distingué à sa demeure, le propriétaire de la maison Brignon dit Lapierre a fait remplacer la façade en pierre de moellon par une devanture de pierre taillée vers 1820. À l'exception du secteur du Sault-au-

---

<sup>65</sup> Le 4 octobre 1951, permis de construction no 4373; 17 juillet 1975, permis de construction no 4101; et 19 septembre 1991, permis de construction no 12087, Service d'aménagement, Arrondissement de Montréal-Nord.

<sup>66</sup> Inventaire des maisons rurales, 2006, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Ville de Montréal.

## Figure 1.13. Exemples des maisons avec des façades de pierres de taille dans l'ouest de l'île

26, boulevard Lakeshore, Beaconsfield



834, boulevard Sainte-Croix, Saint-Laurent



2, rue Martin, Dorval



4, rue Stewart, Pointe-Claire





**Figure 1.14. Exemples des maisons avec des façades de pierres de taille sur le territoire de l'ancienne paroisse du Sault-au-Récollet**

5555, rue Jarry Est



4525, boulevard Gouin Est



6695, rue Jarry Est



5675, rue Jarry Est



## Figure 1.15. Exemples des maisons avec des grandes lucarnes continues

337, boulevard Gouin Est



2900, boulevard Gouin Est



4065, boulevard Gouin Est





Récollet, il reste peu d'exemples d'une telle pratique sur le territoire montréalais. On compte effectivement ailleurs sur l'île que cinq exemples de maisons de ferme avec façade en pierre taillée, soit les résidences au 26, Lakeshore à Beaconsfield, 2, rue Martin, et 1549, rue Deslauriers, à Dorval, 4, rue Stewart, à Pointe-Claire et 21094, Lakeshore, à Sainte-Anne-de-Bellevue (figure 1.13). Au Sault-au-Récollet, huit maisons avec façade de pierres de taille ont été repérées y compris la maison Brignon dit Lapierre (figure 1.14). Y avait-il un maçon spécialisé dans la pierre de taille qui se déplaçait dans la paroisse en sollicitant les clients potentiels? L'état actuel des recherches ne permet pas de résoudre cette énigme.

Les deux lucarnes continues construites vers 1915 sont un autre élément caractéristique de la maison Brignon dit Lapierre qu'on retrouve sur quelques maisons de ferme montréalaises. En fait, quatre de ces résidences ont été répertoriées sur l'ensemble du territoire montréalais, toutes situées sur le boulevard Gouin Est, dans les arrondissements Montréal-Nord ou Ahuntsic-Cartierville (337, 2900, 4065 et 5540, boulevard Gouin Est) (figure 1.15). Une seule demeure autre que la maison Brignon dit Lapierre détient à la fois une façade en pierre de taille et une lucarne continue. Il s'agit de la maison au 5540, boulevard Gouin Est (figure 1.16).

**Figure 1.16. Le 5540, boulevard Gouin Est**



L'ajout de lucarnes continues s'inscrit dans la transition de ces maisons de ferme en maisons urbaines, facilitant l'éclairage des combles et rendant plus conviviale ces espaces.

La maison Brignon dit Lapierre est représentative des maisons de ferme qu'on pouvait retrouver sur l'île de Montréal au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. Elle témoigne par ailleurs des adaptations qui pouvaient être apportées à ces demeures pour répondre aux besoins résidentiels ou pour satisfaire au goût esthétique de chaque époque. Certaines de ses adaptations semblent typiques du secteur du Sault-au-Récollet. Bien sur, la maison Brignon dit Lapierre n'est pas unique en son genre. Par contre, sa localisation dans un parc municipal, à côté d'un terrain vague et donnant sur le boulevard Gouin, un ancien chemin du roi aujourd'hui peu achalandé, la situe dans un environnement propice à la commémoration de sa fonction d'origine.

## Conclusion

Une première maison est construite sur le site actuel de la maison Brignon dit Lapierre dans les années 1740 probablement par le maître maçon Charles Guibault, propriétaire de la terre depuis 1742. Cette résidence est en mauvais état lorsque son fils Pierre Guibault, aussi maçon, acquiert la ferme familiale vingt ans plus tard. Vers 1770, une seconde et plus grande maison – le bâtiment actuel – est bâtie sur le site.

Cette résidence possède les principales caractéristiques des maisons de ferme qu'on retrouve sur l'île de Montréal au XVIII<sup>e</sup> siècle notamment en ce qui concerne son corps de bâtiment rectangulaire, son toit à deux versants et ses cheminées localisées dans les murs-pignons. La culture de la terre ne visant qu'à assurer un revenu supplémentaire à Pierre Guibault et sa famille, la ferme demeure modeste comme le révèle l'état des bâtiments au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle.

En 1814, Luc Brignon dit Lapierre obtient la terre, la maison et les bâtiments de ferme par donation des mains d'Ambroise Cazal qui cherche, de cette manière, à assurer sa retraite. Brignon exploite la terre devenue sienne et, en échange, il laisse Cazal et son épouse occuper la moitié ouest de la maison tout en leur fournissant les denrées nécessaires à leur subsistance. Des modifications intérieures et extérieures sont par ailleurs apportées à la maison pour y permettre la cohabitation de deux ménages, notamment l'ouverture d'une seconde porte d'entrée. Peut-être au même moment, la façade de la maison est reconstruite en pierre de taille. La propriété est à nouveau transmise par donation en 1847 au fils de Luc Brignon dit Lapierre, Pierre, puis en 1894 à ses petits-fils, Alfred et Alphonse. Ce mode de transmission a le mérite de nous renseigner sur les modes de vie des occupants de la résidence et sur la production de la ferme tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

Sous l'impact de l'urbanisation du secteur qui se manifeste notamment par l'ouverture d'une ligne de tramway et du boulevard Pie IX, la terre des Brignon dit Lapierre est lotie par des promoteurs immobiliers en 1913. La maison, dont le terrain englobe trois parcelles du lot original, est adaptée aux besoins de son nouveau propriétaire. Une adjonction est construite du côté est et deux lucarnes continues permettent un meilleur éclairage des combles.

Acquise par la Ville de Montréal-Nord en 1987, la maison devient le site d'une exposition sur l'histoire locale pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité trois ans plus tard. Elle est depuis vacante. Bien que la maison Brignon dit Lapierre ne soit pas unique en son genre, elle est représentative des maisons de ferme du XVIII<sup>e</sup> siècle et des modifications qu'elles ont pu subir au fil du temps. Son implantation sur un terrain sis dans un parc municipal et planté d'arbres matures, rappelle son passé champêtre.

## Bibliographie

### Dépôts d'archives

Archives de l'Arrondissement de Montréal-Nord

Photographies anciennes

Rôles fonciers, 1915-1940

Archives nationales du Québec, Montréal (ANQM)

Greffes des notaires

Paroisse du Sault-au-Récollet, BMS

Index des mariages dans les paroisses rurales de Montréal

Archives nationales du Canada (ANC)

Recensements.

1851 Canada Est. Personnel. Paroisse du Sault-au-Récollet, microfilm C-1129

1861 Canada Est. Personnel. Paroisse du Sault-au-Récollet, microfilm C-1281

1861 Canada Est. Agricole. Paroisse du Sault-au-Récollet, microfilm C-1281

1871 Québec. Personnel. Paroisse du Sault-au-Récollet, microfilm C-10050

1881 Québec. Personnel. Paroisse du Sault-au-Récollet, microfilm C-13222

1891 Québec. Personnel. Paroisse du Sault-au-Récollet, T-6396

1901 Québec. Personnel. Paroisse du Sault-au-Récollet, microfilm T-6527

Bibliothèque nationale du Québec (BNQ)

Collection des cartes et plans

Ministère de la Justice (MJ-BPD)

Bureau de la publicité des droits, Montréal

Index aux immeubles; actes au long

Plan officiel et livre des renvois, Paroisse du Sault-au-Récollet

Ville de Montréal, Archives (AVM)

Ancien terrier de l'Île de Montréal

Ville de Montréal, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise

Inventaire des maisons rurales, 2006

### Sources imprimées

Perrault, Claude. *Montréal en 1781 : « Déclaration du fief et seigneurie de l'isle de Montréal... »*. Montréal, 1969.

Roy, Antoine. *L'Île de Montréal en 1731: aveu et dénombrement des messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de Montréal*. Québec, Archives de la Province, 1943.

### **Cartes et plans imprimés**

Goad, Charles E. *Montreal Island and Vicinity*. Mars 1894, révisé 1902 et 1907.

Hopkins, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal, including the Counties of Jacques Cartier and Hochelaga*. s.l., Provincial Surveying and Pub. Co., 1879.

Jobin, André. *Carte de l'île de Montréal*. 1834.

### **Instruments de recherche informatisés**

Archiv-Histo. *Parchemin : banque de données notariales*.

*Dictionnaire biographique du Canada (DBC) en ligne*.

Programme de recherche en démographie historique (PRDH). *Registre de la population du Québec ancien*. [www.genealogie.umontreal.ca](http://www.genealogie.umontreal.ca).

### **Instruments de recherche : annuaires, atlas, dictionnaires, répertoires**

Communauté urbaine de Montréal. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal. Architecture rurale*. Montréal, CUM - Service de la planification du territoire, 1986.

Laframboise, Yves. *La maison au Québec : de la colonie française au XX<sup>e</sup> siècle*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2001.

Mackay, Robert W.S. *The Canada Directory: containing the names of the professional and business men of every description, in the cities, towns and principal villages of Canada*. Montréal, John Lovell, 1851.

Messier, Alain. *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes, 1837-1838*. Montréal, Guérin, 2002.

### **Monographies et articles**

Beauregard, Patrick. « Maison Brignon-Lapierre ». Travail inédit, Université de Montréal, 1994.

Bélisle, Jean. « Église du Sault-au-Récollet », *Chemins de la mémoire : monuments et sites historiques du Québec*, tome II, Québec, Publications du Québec, 1991, pp. 166-169.

Benoît, Michèle et Roger Gratton. *Pignon sur rue : les quartiers de Montréal*. Montréal, Guérin, 1991.

Bouchard, Gérard. *Quelques arpents d'Amérique : population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*. Montréal, Éditions du Boréal, 1996.

- Comité d'histoire de Montréal-Nord. *Montréal-Nord, d'hier à aujourd'hui*. Comité d'histoire de Montréal-Nord, 2000.
- Dépatie, Sylvie. « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion : un exemple canadien au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (automne 1990), pp. 171-198.
- Desrochers, René. *Le Sault-au-Récollet, « Paroisse La Visitation » 1736-1936 : fêtes du 2<sup>ème</sup> centenaire*. Montréal, 1936.
- Greer, Allan. *Peasant, Lord and Merchant : Rural Society in Three Quebec Parishes, 1740-1840*. Toronto, University of Toronto Press, 1985.
- Kinder, Louis de. *Le Sault au Récollet : les censitaires, 1699-1861*. Montréal : L. De Kinder, 2001. 105 pages
- Lapierre, Michel. « Cinq familles de la partie nord-est du Sault-au-Récollet », *Cahiers d'histoire du Sault-au-Récollet*, n° 1, (automne 1990), pp. 23-44.
- Lapierre, Serge. « Une lignée de Brignon-Lapierre », *Cahiers d'histoire du Sault-au-Récollet*, n° 8, (printemps-été 1998), pp. 9-15.
- Lavallée, Louis. *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760 : étude d'histoire sociale*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1992.
- Linteau, Paul-André. *Maisonnette, ou comment les promoteurs fabriquent une ville, 1883-1918*. Montréal, Boréal Express, 1981.
- Pinard, Guy. « La maison Brignon dit Lapierre », dans *Montréal, son histoire, son architecture*. Montréal, Éditions du Méridien, 1991, IV, pp. 403-410.

## Annexe 1. Les familles Guilbault et Brignon dit Lapierre

### La famille Guilbault

**Charles Guilbault (n. 30 oct. 1702, Charlesbourg; d. 16 juin 1760, Sault-au-Récollet)**

- 1) m. 19 mars 1727, Québec, Catherine-Marie-Antoinette Deguise dit Flamand
  - a) Charles (1727, Québec - 1764)
  - b) Madeleine-Catherine (1729, Québec)
  - c) Jean-Louis (1730, Québec)
  - d) Gabriel (1731, Québec - 1784)
- 2) m. 4 mars 1737, Montréal, Marie Croquelois dit Laviolette (1712 - 1796)
  - a) **Pierre (n. 15 déc 1737, Montréal; d. 29 déc. 1806)**
  - b) Louis-Joseph (1739, Montréal - 1763)
  - c) Joseph (1742, Montréal - ?)
  - d) Marie-Angélique (1744, Sault-au-Récollet - 1747)
  - e) Marie-Rose (1747, Sault-au-Récollet - 1765)
  - f) Marie-Victoire (1750, Sault-au-Récollet - 1751)
  - g) Marie-Archange (1752, Sault-au-Récollet - ?)

**Pierre Guilbault (n. 15 déc. 1737, Montréal; d. 29 déc. 1806, Sault-au-Récollet)**

- 1) m. 16 août 1762, Sault-au-Récollet, Marie-Marguerite Labelle (1746 - 11 jan. 1766)
  - a) Pierre (1763 - ?)
  - b) Marguerite (? - ?)
- 2) m. 18 jan. 1768, L'Assomption, Marie-Angélique Dalpé dit Parizeau (1750 - 29 nov. 1776)
  - a) Marie-Angélique (1771 - ?)
  - b) Jean-Charles (1772 - ?)
  - c) Marie-Catherine (1774 - ?)
  - d) Joseph (? - ?)
  - e) Jean-Louis (1776)
- 3) m. 26 nov. 1792, Sault-au-Récollet, Marie-Anne Rochon (? - ?)

### La famille Brignon dit Lapierre

**Luc Brignon dit Lapierre (n. 16 oct. 1786, Saint-Laurent; d. 6 jan. 1849, Sault-au-Récollet)**

- 1) m. 24 jan. 1814, Longue-Pointe, Marie-Suzanne Jeannot dit Lachapelle (1792 - ?)
  - a) **Pierre (n. 1817, Sault-au-Récollet; d. 14 sept. 1886, Sault-au-Récollet)**
  - b) Jean-Baptiste (vers 1819 - )
  - c) Luc
  - d) Joseph (vers 1826 - )
  - e) Louis (vers 1828 - )
  - f) Susanne
  - g) Marie
  - h) Marie-Lucie (vers 1831 - )
  - i) Moïse (vers 1835 - )

**Pierre Brignon dit Lapierre (n. 1817, Sault-au-Récollet; d. 14 sept. 1886, Sault-au-Récollet)**

- 1) m. 23 nov. 1847, Sault-au-Récollet, Anastasie Vannier
  - a) Pierre (1847 - )
  - b) Odèle (1853 - )
  - c) Anastasie (1855 - )
  - d) Méline (1856 - )
  - e) Josephine (1858 - )
  - f) Hermeline (1860 - )
  - g) Néphtalie (1863 - )
  - h) Mathilde (1866 - )



- h) Joseph (1867 - )
- i) Alfred (1869 - )**
- j) Alphonse (1871 - )**

**Alfred Brignon dit Lapierre (n. 1869, Sault-au-Récollet - )**

**Alphonse Brignon dit Lapierre (n. 1871, Sault-au-Récollet - )**

1) m. vers 1899, Ézilda -?-

## Annexe 2. Chaîne des titres

4251, boulevard Gouin Est  
 Terre n° 1111, terrier de l'île  
 Lot 61, cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet  
 Lots 61-3, 61-4, 61-5 et 61-ptie 6  
 Lot 1412318, cadastre du Québec

### 19 juillet 1722, ANQM, min. not. P. Raimbault

Concession par les seigneurs de l'île de Montréal à Pierre Léger dit Parisien, habitant de Saint-Laurent; une habitation située sur le bas de la côte de la rivière des Prairies, contenant quatre arpents de front sur 40 arpents de profondeur jusqu'au bout de la commune de la côte Saint-Michel, d'un côté à une terre destinée pour Brisebois et d'autre côté aux terres non concédées; le censitaire s'oblige de souffrir « les chemins que les dits seigneurs jugeront à propos sur les dites terres en faire un sur la devanture où il sera marqué et l'entretenir praticable ».

### 7 novembre 1722, ANQM, min. not. P. Raimbault

Vente par Barthélemy Dubois dit Brisebois à Pierre Léger dit Parisien; une habitation située sur le bord de la rivière des Prairies, contenant quatre arpents de front sur 40 arpents de profondeur, s'il s'y trouve en laissant 40 arpents de profondeur pour les habitations de la côte Saint-Michel, tenant d'un côté à l'acquéreur et d'autre côté à Jean Goguet; terre concédée par les seigneurs à Dubois le 1<sup>er</sup> août 1722. Prix : 150 livres.

### 11 août 1730, ANQM, min. not. J.-B. Adhémar

Vente par Pierre Léger dit Parisien, habitant de la seigneurie Cavagnol sur le lac des Deux-Montagnes, et Jeanne Boilard, à Bertrand, Charles et Joseph Charron, frères, Pierre Charron, leur père stipulant et acceptant pour eux; une terre située à la rivière des Prairies, contenant huit arpents de front sur 40 arpents de profondeur, s'il s'y trouve en laissant 40 arpents de profondeur pour les habitations de la côte Saint-Michel, tenant d'un côté à Goguet et d'autre côté à Pomminville, sans aucun bâtiment, le tout en bois de bout; quatre arpents acquis de Dubois le 7 novembre 1722 et les autres quatre arpents concédés par les seigneurs le 19 juillet 1722. Prix : 600 livres.

### 12 octobre 1742, ANQM, min. not. F. Simonnet

Vente par Charles Charron, habitant de Verchères, à Charles Guilbault, maître maçon et tailleur de pierres de Montréal, résidant rue Saint-Gabriel; une terre située au Sault-au-Récollet de deux arpents de front sur 40 de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies et par derrière à la côte Saint-Michel, d'un côté à Antoine Charron et d'autre côté au nommé Proulx, « avec toutes les terres labourables, bois de bout et abat, circonstances et dépendances sans aucun bâtiment sur icelle ». Prix : 200 livres.

### 26 juillet 1762, ANQM, min. not. Daguilhe

Vente par Charles Guilbault, habitant de l'Assomption, et Gabriel Guilbault, maître maçon de l'Assomption, à Pierre Guilbault, leur frère, maître maçon de Sault-au-Récollet; toutes leurs prétentions mobilières et immobilières dans les successions de leurs parents, Charles Guilbault, habitant de Sault-au-Récollet, et Catherine Deguise. Prix : 200 livres, 100 livres chacun.

### 4 août 1762, ANQM, min. not. C.F. Coron

Inventaire fait à la requête de Marie Croquelois, veuve de Charles Guilbault, entrepreneur de maçonnerie, demeurant au Sault-au-Récollet; la terre dépendante de la dite succession située dans la paroisse de Sault-au-Récollet de deux arpents de front sur 40 de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière à la côte Saint-Michel, d'un côté Antoine Charron, d'autre côté à François Colletet, sur laquelle se trouve « une maison construite en pierre de quinze pied de longt sur trente pied de large avec une cheminée, couverture en planche et son planché aut et bas », estimée à 350 livres « attendu ses grande fractions[?] »; une grange de poteaux en terre de 35 pieds de long sur 25 de large, couverture de paille, entourée de pieux de tannerie, estimée à 400 livres; une étable de même construction et une petite écurie, le tout estimé à 400 livres.

**4 août 1762, ANQM, min. not. C.F. Coron**

Cession par Marie Croquelois, veuve de Charles Guilbault, tailleur de pierres, demeurant au Sault-au-Récollet, à son fils, Charles [Pierre] Guilbault, un arpent de terre de front sur 40 arpents de profondeur, tenant la totalité par devant à la rivière des Prairies, par derrière à la côte Saint-Michel, d'un côté à Antoine Charron, d'autre côté à François Colletet, avec la moitié de tous les bâtiments construits par la totalité de la dite terre ensemble sa part des biens meubles. Prix : pension viagère.

**5 janvier 1768, ANQM, min. not. Daguilhe**

Contrat de mariage entre Pierre Guilbault, veuf de Marie-Marguerite Labelle, et Marie-Angélique Parizeau.

**10 mai 1796, L'Assomption, BMS**

Décès de Marie Croquelois dite Laviolette, indiqué comme « Catherine, épouse de Guilbault, âgée de 84 ans ».

**2 avril 1770, ANQM, min. not. J.M. Chatellier**

Inventaire des biens de Pierre Guilbault, demeurant en la paroisse du Sault-au-Récollet, veuf en premières noces de Marie-Marguerite Labelle, tant en son nom qu'à cause de la communauté de biens qui a existé entre la défunte et lui qu'à cause de Pierre âgé de 6 ans et Marie-Marguerite âgée de 5 ans. Aucun immeuble dans la communauté, mais « il revient aux mineurs pour augmentation d'un arpent et demi de terre neuve, fait de plus cinq arpents et demi de fossés à 4# l'arpent et un arpent et demi de clôtures prise cinq livres l'arpent ». « Il revient aux mineurs de la dite défunte Marie-Marguerite Label pour trois années et demi qu'elle et son mari ont payé de rente annuelle et viagère à Marie Croquelois, suivant l'acte d'abandon de ses biens reçu devant Coron le 4<sup>e</sup> août 1762. »

**1781, Aveu et dénombrement de la seigneurie de l'île de Montréal, p. 289**

L'entrée pour Pierre Guilbault semble être manquant; il n'existe aucune référence à lui dans l'index. Ses deux voisins, François Collet [Colletet] et Louis Pigeon sont inscrits à la page 289, l'un après l'autre.

**19 novembre 1792, ANQM, min. not. A. Chatellier**

Inventaire des biens de la communauté entre Pierre Guilbault, maçon du Sault-au-Récollet, veuf en secondes noces de Marie-Angélique Parizeau, tant en son nom que comme tuteur de deux enfants mineurs issus de ce mariage (Jean et Joseph);

immeubles : une terre située à la paroisse du Sault-au-Récollet contenant deux arpents de front sur 36 arpents dans une ligne et 37 arpents dans l'autre, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la côte Saint-Michel, d'un côté à François Colletet et d'autre à Jean-Louis Pigeon, avec « une maison en pierre construite dessus trente trois pieds sur trente, vieille couverture, bons planchers de haut et bas, huit ouvertures assez bien vitrées », une grange dans laquelle est comprise l'étable, de 52 pieds sur 25, en poteaux de cèdre, entourée de bois blanc et vieille couverture en paille; et une écurie de 24 pieds sur 12 de pièce-sur-pièce de bois de cèdre, vieille couverture en paille.

titres : vente par Charles Charon à Charles Guilbault, 12 octobre 1742, devant F. Simonnet; vente par Charles et Gabriel Guilbault à Pierre Guilbault, 26 juillet 1762, devant C.F. Coron; cession de biens à rente viagère par Marie Croquelois à Pierre Guilbault, 4 août 1762, C.F. Coron.

**26 août 1806, ANQM, min. not. J.B. Constantin**

Vente par Jean-Charles Guilbault, du Sault-au-Récollet, et Joseph Guilbault, de Montréal, à Pierre Guilbault, leur père, du Sault-au-Récollet; leurs droits dans la succession de Marie-Angélique Dalpé dit Parizeau, leur mère. Prix : 325 livres chacun.

**26 août 1806, ANQM, min. not. J.B. Constantin**

Vente par Pierre Guilbault, père, habitant du Sault-au-Récollet, à Ambroise Cazal, habitant du Sault-au-Récollet; une terre située dans la paroisse du Sault-au-Récollet, de deux arpents de front moins un pied et demi, sur 37 arpents et demi de profondeur dans une ligne et 38 dans l'autre, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la côte Saint-Michel, d'un côté au nord-est à Jean-Louis Pigeon et d'autre côté au sud-ouest à François Colletet, avec une maison en pierre, grange, étable et autres bâtiments. Le vendeur se réserve la jouissance de la maison et des autres bâtiments jusqu'au 15 mars 1807, la récolte de cette année et le bois de chauffage jusqu'au 15 mars 1807. Prix : 4500 livres  
1<sup>er</sup> avril 1807 : quittance par les héritiers de Pierre Guilbault pour le prix de vente.

**28 février 1807, ANQM, min. not. J.B. Constantin**

Inventaire de la communauté des biens entre Marie-Anne Rochon, du Sault-au-Récollet, et son époux décédé, Pierre Guilbault; une chambre avec poêle dans le côté sud-ouest de la maison [équipée d'ustensiles de cuisine, neuf chaises et un lit]; cabinet derrière [avec un lit, un buffet, des outils, un rouet, divers paquets de fil]; grenier; à l'extérieur une charrue, une vieille carriole, une grande charrette, des grains et des foin, divers animaux.

**12 janvier 1789, Sault-au-Récollet, BMS**

Mariage d'Ambroise Cazal et Marie-Josephe Corbeil.

**27 mars 1809, ANQM, min. not. J.M. Cadieux**

Inventaire de la communauté des biens entre Ambroise Cazal, du Sault-au-Récollet, et Josephe Corbeil, décédée; Cazal habite une de ses deux maisons au Sault-au-Récollet, mais le document ne précise pas laquelle; 1) une terre située dans la paroisse du Sault-au-Récollet, de deux arpents de front moins un pied et demi, sur 37 arpents et demi de profondeur dans une ligne et 38 dans l'autre, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la côte Saint-Michel, d'un côté au nord-est à Jean-Louis Pigeon et d'autre côté au sud-ouest à François Colletet, avec « une maison de pierre d'environ trente pieds sur vingt huit couverte en planches et bardeaux, ayant les planchers, portes, chassis et contrevents, mais en très mauvais état menaçant ruine, estimée à mille livres; une grange et une étable contigue en bois couvertes en paille aussi en très mauvais état, estimées, la grange à deux cents livres et l'étable à cent cinquante livres; un petit bâtiment vulgairement nommé souc aussi en mauvais état, à dix-huit livres »; 2) un terrain situé au Sault-au-Récollet, contenant 10 arpents en superficie, prenant par devant au nord du chemin de roi, par derrière à la rivière des Prairies, d'un côté à Louis Dagenais et de l'autre à Nicolas Poirier, avec une maison de 28 pieds sur 24, partie en bois et partie en pierre, couverte de planches et de bardeaux, garnie de ses planchers, cloisons, portes, contre-porte, contrevents, chassis et vitres, en assez bon état, estimée à 2400 livres; une petite étable en bois couverte de planches, aussi en assez bon état, à 120 livres; 3) plus deux autres terrains à la côte Saint-Michel, en bois de bout, sans aucun bâtiment

**13 mai 1811, Sault-au-Récollet, BMS**

Mariage d'Ambroise Cazal, veuf de Marie-Josephe Corbeil, et Marie-Charlotte Pigeon.

**28 juillet 1814, ANQM, min. not. J.B. Constantin**

Donation par Ambroise Cazal, habitant du Sault-au-Récollet, et Marie-Charlotte Pigeon, son épouse, à Joseph Boucher, laboureur de Saint-Vincent-de-Paul, à île Jésus; 1) une terre située dans la paroisse du Sault-au-Récollet, de deux arpents de front moins un pied et demi, sur 37 arpents et demi de profondeur dans une ligne et 38 dans l'autre, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la côte Saint-Michel, d'un côté au nord-est à Luc Pigeon et d'autre côté au sud-ouest à François Colletet, avec une maison en pierre, grange, étable et autres bâtiments; 2) un terrain à la côte Saint-Michel;  
Réserves : les vendeurs se réservent leur vie durant la chambre de la maison et le cabinet derrière icelle, le côté sud-ouest depuis la cave jusqu'au grenier, entretenu de réparations locatives dont il sera susceptible par et aux frais du donataire « si mieux n'aime le donataire bâtir pour les dits donateurs une

petite maison en pierres de dix-huit pieds sur vingt, de hauteur convenable, couverte en planches et dont le dedans sera partagé en deux appartemens aux choix des donateurs, le dit cas arrivant, le dit donataire aura la possession de la chambre et du cabinet réservés »; droit de se servir du four; droit de se servir de l'escalier de la maison pour gagner le grenier; plus le droit de pacager sur la terre un cheval, une vache et un cochon, six poules et un coq; les vendeurs réservent le jardin tel qu'il est clos actuellement, prenant au chemin de roi à aller sur le bord de la côte et de la largeur qu'il y a depuis la maison à gagner la ligne de François Colleret, entretenu par les donateurs, clôturé et fumé aussi par eux, en prenant le fumier sur la terre; plus droit de prendre et de se servir comme le donataire de toutes espèces de fruits – pommes, prunes, cerises etc. – qui se trouveront depuis le chemin de roi à gagner la rivière des Prairies sur la largeur de la terre.

Prix : pension viagère.

5 septembre 1814 : le contrat est résilié.

### **30 juillet 1814, ANQM, min. not. J.B. Constantin**

Testament d'Ambroise Cazal, ancien cultivateur du Sault-au-Récollet.

5 septembre 1814 : testament résilié.

### **29 novembre 1814, ANQM, min. not. J.B. Constantin**

Donation par Ambroise Cazal, habitant du Sault-au-Récollet, et Marie-Charlotte Pigeon, son épouse, à Luc Brignon dit Lapierre, habitant de la côte Saint-Michel; 1) une terre située dans la paroisse du Sault-au-Récollet, de deux arpents de front moins un pied et demi, sur 37 arpents et demi de profondeur dans une ligne et 38 dans l'autre, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la côte Saint-Michel, d'un côté au nord-est à Luc Pigeon, et d'autre côté au sud-ouest à François Colleret, avec une maison en pierre, grange, étable et autres bâtiments; 2) un terrain à la côte Saint-Michel;

réserves : les vendeurs se réservent leur vie durant la chambre de la maison et le cabinet derrière icelle, le côté sud-ouest depuis la cave jusqu'au grenier, entretenu de réparations locatives dont il sera susceptible par et aux frais du donataire excepté un cabinet sur le devant de la dite chambre de 6 pieds sur 9 qui sera à l'usage du donataire; pour sortir de laquelle chambre le donataire fera une porte sur le devant de la dite chambre pour l'usage des donateurs, laquelle porte sera vitrée de quatre verres de haut sur quatre de large; droit de se servir de l'escalier de la maison pour gagner le grenier, plus celui de se servir du four que le donataire fera construire lui-même, si toutefois il s'en fait faire un; plus le droit de pacager sur la terre un cheval, une vache et un cochon, pour lesquels les donateurs ont le droit de bâtir une cabane sur la terre; les vendeurs réservent le jardin tel qu'il est clos actuellement, prenant au chemin de roi à aller sur le bord de la côte et de la largeur qu'il y a depuis la maison à gagner la ligne de François Colleret, entretenu par les donateurs, clôturé et fumé aussi par eux, en prenant le fumier sur la terre; plus droit de prendre et se servir comme le donataire de toutes espèces de fruits (excepté des pommes) qui se trouveront depuis le chemin de roi à gagner la rivière des Prairies sur la largeur de la terre; les vendeurs réservent en plus une petite écurie qui se trouve sur la terre qu'ils enlèveront pour la rebâtir où bon leur semblera sur la terre, si bon leur semble, et en faire ce qu'il leur plaira.

Prix : pension viagère.

### **8 janvier 1814, ANQM, min. not. T. Barron**

Contrat de mariage entre Luc Brignon dit Lapierre, cultivateur demeurant à la côte Saint-Michel, fils majeur de Joseph Brignon dit Lapierre, décédé, et d'Élisabeth Daigneau; et Marie-Susanne Jeannot dit Lachapelle, demeurant à la côte Saint-Léonard, fille majeure de Joseph Jeannot dit Lachapelle, décédé, et Marguerite Corbeil, décédée.

### **12 avril 1818, Sault-au-Récollet, BMS**

Décès d'Ambroise Cazal dit Lalime, âgé de 71 ans, conjoint de Marie-Charlotte Pigeon.

### **11 mai 1818, ANQM, min. not. J.M. Cadieux**

Inventaire de la communauté des biens entre Ambroise Cazal, laboureur décédé, et Marie-Charlotte Pigeon, du Sault-au-Récollet; Cazal s'est marié en premières noces avec Marie-Joséphine Corbeil; Cazal est décédé dans une maison située au Sault-au-Récollet; on y retrouve des articles de cuisine, un lit, un poêle; dans une chambre...; au grenier (18 minots d'avoine, 2 minots 3/4 de pois, 22 minots 3/4 de blé); à l'extérieur une

calèche, une charrette, deux carrioles, 2 cordes de bois de chauffage; des animaux (un cheval, une vache); plus 5293 livres 10 sols en monnaie.

#### **5 novembre 1847, ANQM, min. not. J.B. Constantin**

Cession par Luc Brignon dit Lapierre, cultivateur du Sault-au-Récollet, et Marie-Susanne Jannot dit Lachapelle, son épouse, à Pierre Brignon dit Lapierre, leur fils, demeurant avec eux; 1) une terre située dans la paroisse du Sault-au-Récollet, de deux arpents de front plus ou moins, sur 36 arpents et demi de profondeur dans la ligne sud-ouest et 37 dans l'autre, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la côte Saint-Michel, d'un côté au nord-est à Luc Pigeon, et d'autre côté au sud-ouest à François-Xavier Collet dit Bourguignon, avec une maison en pierre, grange, étable, hangar et autres bâtiments;

réserves : les cédants se réservent pendant leur vie durant la partie sud-ouest de la maison, qui est séparée de la partie nord-est par un colombage depuis la cave jusqu'au grenier, entretenue de toutes réparations quelconques; le cessionnaire sera tenu à la première demande des cédants de séparer la partie du grenier réservée par une bonne cloison de bois et d'y percer une porte de communication pour l'usage des cédants qui se réservent le droit de monter au grenier par l'escalier qui se trouve du côté du cessionnaire, ainsi que les personnes qui demeurent avec les cédants pour avoir soin d'eux; même droit de descendre à la cave et de se servir du four pour cuire leur pain et autres comestibles; le cessionnaire pourra s'affranchir de ces dernières servitudes en faisant construire pour les cédants un escalier pour monter par leur côté de la maison à leur grenier, et une porte pour aller à la cave par le même côté, et enfin un four pour leur usage; les cédants réservent toute la devanture de la terre depuis le chemin de la reine jusqu'à la rivière des Prairies, pour en jouir en ses usufruits et en faire leur profit durant leur vie, exceptés la place de la maison et des bâtiments et tout l'espace qu'il faut pour y vaquer, aller et venir sans être gêné; le cessionnaire et ses employés auront la liberté de passer par le terrain, d'y mener ses animaux pour s'y abreuver à l'ordinaire et de prendre de l'eau au puits qui se trouve sur cette partie réservée; plus les cédants se réservent un jardin qui se trouve au sud-est du chemin de la reine, tel qu'il est actuellement clos, entretenu par le cessionnaire de clôture, fumé et engraisé autant que besoin sera, et au désir et à la volonté des cédants; les cédants se réservent un terrain d'un demi arpent en superficie, à prendre où bon leur semblera sur la terre, pour y jardiner à leur profit, lequel sera engraisé suffisamment par le cessionnaire et à ses frais, de plus il sera obligé tous les ans de le labourer et de herser en temps et saison; les cédants se réservent le droit de pacager sur la terre une vache avec un veau, une jument avec son poulain, quatre brebis et leurs petits, et aussi deux cochons, et de les loger dans les bâtiments, et en telles places que les cédants le dessineront; plus réservent le grenier de l'écurie pour y mettre leur foin, la moitié d'une tasserie où ils désireront la prendre; trois places dans l'écurie pour y loger trois animaux soit chevaux ou bêtes à cornes; réservent neuf pieds du hangar sur toute sa profondeur à prendre où se trouve la remise qui est renfermée dans cette partie du hangar, avec la liberté par les cédants de vaquer et même d'agir dans le reste du hangar pour leur besogne; les cédants réservent le droit de vaquer sur la terre pour leur plaisir et utilité; auront le droit de prendre du bois de service sur la terre pour leur utilité propre, sans en faire aucun commerce; pendant huit ans durant lesquels le cessionnaire donnera la moitié des revenus de la terre aux cédants, ceux-ci auront le droit de voir et d'inspecter les travaux que le cessionnaire fera sur la terre, le cessionnaire sera tenu de conduire et administrer le tout suivant les avis et les conseils de ses parents.

#### **23 novembre 1847, Sault-au-Récollet, BMS**

Mariage de Pierre Brignon dit Lapierre et Anastasie Vannier.

#### **6 janvier 1849, Sault-au-Récollet, BMS**

Décès de Luc Brignon dit Lapierre, âgé de 61 ans.

#### **13 décembre 1849, ANQM, min. not. J.B. Constantin**

Inventaire de la communauté des biens entre Luc Brignon dit Lapierre, décédé, cultivateur du Sault-au-Récollet, et Marie-Susanne Jannot dit Lachapelle [liste de tous leurs enfants].

#### **1851, Recensement, Canada Est, Personnel, Paroisse du Sault-au-Récollet**

Une maison en pierre d'un étage avec 2 ménages :

Pierre Brignon, cultivateur, 34 ans; Anastasie Vannier, son épouse, 24 ans; Pierre Brignon, 4 ans; Anastasie Brignon, 1 an.

Suzanne Jeannot, veuve, 59 [?]; Lucie Brignon, fille, 21 ans; Jean-Baptiste Brignon, journalier, 32 ans; Joseph Brignon, journalier, 25 ans; Louis Brignon, journalier, 23 ans; et Moïse Brignon, journalier, 19 ans.

#### **1861, Recensement, Canada Est, Personnel, Paroisse du Sault-au-Récollet**

Une maison en pierre d'un étage avec 2 ménages :

Pierre Lapierre, cultivateur, 43 ans; Anastasie Vannier, son épouse, 34 ans; Pierre Lapierre, 12 ans; Odèle Lapierre, 7 ans; Anastasie Lapierre, 6 ans; Méline Lapierre, 5 ans; Joséphine Lapierre, 3 ans; Hermine Lapierre, 1 an.

Amable Lachapelle, non-marié, 65 ans; Élizabeth Dubois, non-mariée, 15 ans; Suzanne Lachapelle, veuve, 69 ans; Luc Lapierre, journalier, 36 ans; Joseph Lapierre, journalier, 34 ans; Moïse Lapierre, journalier, 27 ans; Lucie Lapierre, 28 ans; Marie Lapierre, domestique, 33 ans.

73 arpents en culture dont 1 produit 8 minots de blé d'automne, 5 produisent 50 minots d'orge, 5 arpents 50 minots de pois, 8 arpents 200 minots d'avoine, 2 arpents 36 minots de blé sarrasin, 1 arpent 15 minots de blé d'inde, 3 arpents 400 minots de pommes de terre.

3 bouvillons ou génisses, 5 vaches, 2 chevaux, 4 porcs, 200 livres de beurre, 2 voitures d'agrément.

#### **1871, Recensement, Québec, Personnel, Paroisse du Sault-au-Récollet**

Pierre Brilon, cultivateur, 53 ans; Anastasie Vannier, son épouse, 44 ans; Pierre Brilon, 22 ans; Odèle Brilon, 18 ans; Anastasie Brilon, 16 ans; Méline Brilon, 15 ans; Joséphine Brilon, 13 ans; Emmeline Brilon, 11 ans; Nephtalie Brilon, garçon, 8 ans; Mathilde Brilon, 7 ans; Joseph Brilon, 5 ans; Alfred Brilon, 4 ans; Alphonse Brilon, 2 ans.

#### **1881, Recensement, Québec, Personnel, Paroisse du Sault-au-Récollet**

Pierre Brilon, cultivateur, 63 ans; Anastasie Vannier, son épouse, 44 ans; Hermeline Brilon, 18 ans; Nephtalie Brilon, garçon, 17 ans; Mathilde Brilon, 15 ans; Joseph Brilon, 14 ans; Alfred Brilon, 13 ans; Alphonse Brilon, 10 ans; Emma Dandurand, servante, 22 ans.

#### **7 mars 1882, min. not. C.E. Germain, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre A, volume 2, n° 20639**

Testament de Pierre Brignon dit Lapierre, cultivateur du Sault-au-Récollet; il lègue tous ses biens meubles et immeubles à son épouse à Anastasie Vannier.

#### **1 octobre 1886, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre H, volume 2, n° 20640**

Déclaration de décès de Pierre Brignon dit Lapierre, décédé le 14 septembre 1886; parmi les immeubles délaissés par le défunt se trouve la terre n° 61 du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet, contenant deux arpents de largeur sur 35 arpents 9 perches de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice, d'un côté au nord-est à Frédéric Héty et du côté sud-ouest à Adolphe Drapeau, avec une maison et autres bâtiments.

#### **1891, Recensement, Québec, Personnel, Paroisse du Sault-au-Récollet**

Maison en pierre d'un étage avec 6 pièces

Anastasie Lapierre, veuve, 63 ans; Hermeline Lapierre, 25 ans; Joseph Lapierre, cultivateur, 24 ans; Mathilde Lapierre, 23 ans; Alfred Lapierre, cultivateur, 21 ans; Alphonse Lapierre, cultivateur, 19 ans.

#### **13 mai 1894, min. not. C.E. Germain, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre B, volume 4, n° 51743**

Donation par Anastasie Vannier, du Sault-au-Récollet, veuve de Pierre Brignon dit Lapierre, en son vivant cultivateur du Sault-au-Récollet, à Alfred Brignon dit Lapierre, son fils, cultivateur du Sault-au-Récollet; 1) la juste moitié sud-ouest du lot de terre n° 61 du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet, contenant un arpent de largeur sur 36 arpents de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice, d'un côté au nord-est à l'autre moitié

de la terre et du côté sud-ouest à Adolphe Drapeau, avec la moitié même côté des maison et autres bâtiments; 2) le tiers indivis d'une île dans la rivière des Prairies, désignée par le lot 175 du livre de renvoi de la paroisse de Rivière-des-Prairies; et 3) le tiers de tous les animaux, instruments aratoires, voitures, harnais, grains, foin, fourrages, etc. (énumération).

titres : l'immeuble n° 1 faisait partie de la communauté de biens de Brignon et Vannier selon leur contrat de mariage en date du 14 novembre 1847, min. not. F.X. Racicot; l'île a été achetée le 17 mars 1855, min. not. J.B. Constantin; ainsi une moitié de ces biens immobiliers appartenait à Vannier pour ses droits dans la communauté, et l'autre moitié lui a été léguée par son mari selon son testament, le 7 mars 1882, min. not. C.E. Germain enregistré n° 20639.

réserves : la donatrice se réserve la moitié sud-ouest de la maison, avec le jardin tel que clôturé qui se trouve du côté sud-ouest de la maison, lequel jardin sera fumé convenablement et bêché par le cessionnaire pour sa mère qui cultivera le jardin à son profit; le droit dans la laiterie pour y mettre son lait, son beurre, etc.; le droit d'aller et venir dans toute la maison, les bâtiments et sur toute la propriété pour son plaisir et utilité.

Prix : rente et pension viagère de 66,67 \$; une bonne vache à lait tous les trois ans livrée au 1<sup>er</sup> mai et reprise au 1<sup>er</sup> novembre; charroyer le bois de chauffage et le débiter en bois de poêle; service de sépulture; paiement de diverses dettes; au décès de la donatrice, partie de la pension viagère sera payable à Mathilde Brignon dit Lapierre, sa fille; donatrice réserve une chambre chauffée pour Mathilde; donataire sera obligé de contribuer un tiers dans le logement de Mathilde.

**13 mai 1894, min. not. C.E. Germain, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre B, volume 4, n° 51744**

Donation par Anastasie Vannier, du Sault-au-Récollet, veuve de Pierre Brignon dit Lapierre, en son vivant cultivateur du Sault-au-Récollet, à Alphonse Brignon dit Lapierre, son fils, cultivateur du Sault-au-Récollet; 1) la juste moitié nord-est du lot de terre n° 61 du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet, contenant un arpent de largeur sur 36 arpents de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice, d'un côté au nord-est à François Dagenais et du côté sud-ouest à l'autre moitié de la terre, avec la moitié même côté des maison et des autres bâtiments; 2) le tiers indivis d'une île dans la rivière des Prairies, désignée par le lot 175 du livre de renvoi de la paroisse de Rivière-des-Prairies; et 3) le tiers de tous les animaux, instruments aratoires, voitures, harnais, grains, foin, fourrages, etc. (énumération).

titres : l'immeuble n° 1 faisait partie de la communauté de biens de Brignon et Vannier selon leur contrat de mariage en date du 14 novembre 1847, min. not. F.X. Racicot; l'île a été achetée le 17 mars 1855, min. not. J.B. Constantin; ainsi une moitié de ces biens immobiliers appartient à Vannier pour ses droits dans la communauté, et l'autre moitié lui a été léguée par son mari selon son testament, le 7 mars 1882, min. not. C.E. Germain enregistré n° 20639.

réserves : donatrice réserve pour Alfred Brignon dit Lapierre, son fils, le droit de loger dans la moitié nord-est de la maison durant la vie de la donatrice; elle se réserve le droit dans la laiterie pour y mettre son lait, ou beurre etc., et le droit d'aller et de venir dans toute la maison, les bâtiments et sur toute la propriété pour son plaisir et utilité.

Prix : rente et pension viagère de 66,67 \$; des patates au besoin; quatre poulets de printemps au besoin; une bonne vache à lait tous les trois ans livrée au 1<sup>er</sup> mai et reprise au 1<sup>er</sup> novembre; charroyer du bois de chauffage et le débiter en bois de poêle; service de sépulture; paiement de diverses dettes; au décès de la donatrice, partie de la pension viagère sera payable à Mathilde Brignon dit Lapierre, sa fille; donatrice réserve une chambre chauffée pour Mathilde; donataire sera obligé de contribuer un tiers dans le logement de Mathilde.

**1901, Recensement, Québec, Personnel, Paroisse du Sault-au-Récollet**

Joseph Lapierre, cultivateur, 33 ans; Alfred Lapierre, cultivateur, 31 ans;  
Alphonse Lapierre, cultivateur, 29 ans; Eizilda Lapierre, 20 ans; Alphonse Lapierre, 6 mois; Mathilde Lapierre, 34 ans (elle travaille à la maison et gagne 60 \$ par an).

**6 décembre 1907, not. min. M. Loranger, MJ-PPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre B, volume 4, no. 142247**



Sentence arbitrale rendue par Édouard Gohier, Gordien Ménard et Damase Masson; la Montreal Park and Island Railway Company offre Alphonse Brignon dit Lapierre 200 \$ pour la portion de son terrain affecté; à la suite des sentences arbitrales, le prix d'expropriation est augmenté à 600 \$.

**6 décembre 1907, not. min. M. Loranger, MJ-PPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre B, volume 4, no. 142248**

Sentence arbitrale rendue par Édouard Gohier, Gordien Ménard et Damase Masson; la Montreal Park and Island Railway Company offre Alphonse Brignon dit Lapierre 200 \$ pour la portion de son terrain affecté; à la suite des sentences arbitrales, le prix d'expropriation est augmenté à 600 \$.

**23 avril 1912, min. not. G. Mayrand, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre D, volume 158, n° 212912**

Vente par Alfred Brignon dit Lapierre et Alphonse Brignon dit Lapierre, cultivateurs du Sault-au-Récollet, à Arthur Ecrement, notaire, Napoléon Turcot, maître plombier, O.H. Létourneau, médecin, et J.N. Nault, tous de Montréal; une terre désignée au n° 61 du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet contenant environ 72,5 arpents en superficie, avec les bâtiments dessus construits sauf un hangar et la grange qu'Alfred Brignon dit Lapierre aura le droit d'enlever, moins une lisière de terrain de 50 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la rivière des Prairies, laquelle lisière devant être détachée à l'extrémité nord-est de la terre; titres : Alfred est propriétaire d'une moitié par donation de sa mère, le 13 mai 1894, min. not. C.E. Germain; et Alphonse est également propriétaire d'une moitié par donation de sa mère le 13 mai 1894, min. not. C.E. Germain; les vendeurs auront la jouissance de la maison jusqu'au premier mai 1913. Prix : 30 000 \$.

**24 avril 1912, min. not. G. Mayrand, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre D, volume 158, n° 213010**

Vente par Arthur Ecrement, notaire, Napoléon Turcot, maître plombier, O.H. Létourneau, médecin, et J.N. Nault, tous de Montréal, à Beaudin & Compagnie, représentée par J.Z. Malo, son président, une terre désignée au n° 61 du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet contenant environ 72,5 arpents en superficie, avec les bâtiments dessus construits sauf un hangar et la grange qu'Alfred Brignon dit Lapierre aura le droit d'enlever, moins une lisière de terrain de 50 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la rivière des Prairies, laquelle lisière devant être détachée à l'extrémité nord-est de la terre. Prix : 58 000 \$.

**14 novembre 1913, min. not. J.A. Couture, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre D, volume 213, n° 259827**

Vente par Beaudin Limitée, représentée par J. Émile Beaudin, son président, à Joseph Arthur Champoux, agent d'immeubles de Montréal; un emplacement comprenant les subdivisions 3, 4 et 5 du lot 61 du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet comprenant le lot 3, 5 334 pc; le lot 4, 5 484 pc; et le lot 5, 5 634 pc; tenant par devant au boulevard Gouin; l'acheteur s'oblige « de ne pas permettre qu'on transige sur le dit emplacement aucun commerce qui pourrait causer des dommages à la propriété adjacente ou incommode les voisins d'aucune manière qui pourrait être considéré comme nuisible par les parties de premier part, de ne pas ériger sur la dite propriété aucune bâtisse ayant moins de deux étages de hauteur et n'étant pas d'une architecture soignée, telle bâtisse devant être isolée ou semi-isolée, sans escalier extérieur ou toit plat, à moins d'une autorisation écrite du vendeur, telles maisons ou paires de maisons devront être en pierre, en brique ou en bois 'clapboard' et devront être à une distance de huit pieds de la ligne de la rue ». Prix : 3000 \$.

**19 mars 1915, min. not. J.B. Latour, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre D, volume 234, n° 296479**

Rétrocession par Joseph Arthur Champoux à Beaudin Limitée, représentée par son président, J. Émile Beaudin; un emplacement comprenant les subdivisions 3, 4 et 5 du lot 61 du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet comprenant le lot 3, 5 334 pc; le lot 4, 5 484 pc; et le lot 5, 5 634 pc; tenant par devant au boulevard Gouin; Champoux est en défaut de ses versements en capital et en intérêts et rétrocède l'emplacement pour éviter les frais précisés dans l'acte de vente.

**19 mars 1915, min. not. J.B. Latour, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre D, volume 248, n° 296459**

Vente par Beaudin Limitée, représentée par son président, J. Émile Beaudin, à Ada Gadoury, séparée de biens de Joseph Arthur Champoux; 1) un emplacement comprenant les subdivisions 3, 4 et 5 du lot 61 du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet comprenant le lot 3, 5 334 pc; le lot 4, 5 484 pc; et le lot 5, 5 634 pc; tenant par devant au boulevard Gouin avec une maison et autres bâtiments; 2) 12 autres lots dans la même subdivision. Prix : 5 400 \$.

**26 novembre 1918, min. not. E. Forest, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre H, volume 15, n° 375082**

Déclaration du décès d'Ada Gadoury, épouse de Joseph Arthur Champoux, financier de Montréal, décédée le 20 octobre 1918.

**17 mai 1919, min. not. I. Caisse, MJ-BPD, Hochelaga-Jacques-Cartier, registre E, volume 155, n° 378078**  
Obligation par les héritiers d'Ada Gadoury à Méréanda Vigeant et Paul Napoléon Vigeant, pour 2 800 \$.

**21 août 1929, min. not. I. Coupal, MJ-BPD, Montréal, registre E, volume 203, n° 221374**

Obligation par Joseph Arthur Champoux, agent financier résidant au n° 4251, boulevard Gouin, usufruitier des immeubles d'Ada Gadoury, et les enfants héritiers d'Ada Gadoury, à Joseph Alfred Huberdeau, courtier du village de Saint-Rémi de Napierville, pour 2 500 \$; hypothèque sur un emplacement comprenant les subdivisions 3, 4 et 5 du lot 61 du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet comprenant le lot 3, 5 334 pc; le lot 4, 5 484 pc; et le lot 5, 5 634 pc; tenant par devant au boulevard Gouin avec le bâtiment portant le n° 4251, boulevard Gouin.

**24 mars 1934, min. not. J.M. Bourgeois, MJ-BPD, Montréal, n° 350537**

Vente par Joseph Arthur Champoux, rentier de Montréal, veuf, usufruitier et exécuteur de son épouse Ada Gadoury, à Germaine Préfontaine, épouse séparée de biens de François Antoine Rivard, voyageur de Montréal; un emplacement situé dans la ville de Montréal-Nord, comprenant les parcelles 3, 4 et 5 du lot 61 (61-3, 61-4 et 61-5) du plan et du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet, chacune mesurant 30 pieds de front sur une profondeur irrégulière, faisant 90 pieds de front sur 175,25 pieds dans le côté sud-ouest et 190,25 pieds dans le côté nord-est; le tout borné par devant au boulevard Gouin, à l'arrière par la rivière des Prairies, d'un côté au sud-ouest au lot 61-2 et d'autre côté au lot 61-6; avec le bâtiment situé au n° 4251, boulevard Gouin Est. Prix : 4 000 \$.

**4 octobre 1951, permis de construction n° 4373, Service d'aménagement, Arrondissement de Montréal-Nord**

Permis émis à Madame François A. Rivard, résidente du 4251, boulevard Gouin, pour refaire la galerie avant de la maison, coût probable 300 \$.

**7 mai 1959, min. not. MJ-BPD, Montréal, n° 1403994**

Vente par Germaine Préfontaine, veuve de François-Antoine Rivard, comptable, demeurant au 4251, boulevard Gouin Est, à Ney K. Gordon, vendeur de Westmount; 1) les parcelles 3, 4 et 5 du lot 61 (61-3, 61-4 et 61-5) du plan et du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet, chacune mesurant 30 pieds de front sur une profondeur irrégulière; 2) la partie sud-ouest de la parcelle 6 du lot 61 (61-SO ptie. 6) du plan et du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet, mesurant 3 pieds par toute la profondeur; le tout borné par devant au boulevard Gouin, à l'arrière par la rivière des Prairies, d'un côté au sud-ouest par le lot 61-2 et d'autre côté par le lot 61-6; avec le bâtiment situé au n° 4251, boulevard Gouin Est. Titres : emplacement n° 1 acquis par achat d'Ada Gadoury, emplacement n° 2 adjugé au vendeur par la ville de Montréal-Nord. Prix : 17 500 \$.

**28 septembre 1960, min. not. P. Rodrigue, MJ-BPD, Montréal, n° 1498346**

Vente par Ney K. Gordon, administrateur demeurant au 4251, boulevard Gouin Est, à la Cité de Montréal-Nord; une lisière de terrain pour l'élargissement et le redressement du boulevard Gouin Est comprenant une partie (jusqu'à 5,3 pieds de large) des parcelles 61-3, 61-4, 61-5 et 61-6 partie tel qu'indiqué sur un plan dressé par Roland Saint-Cyr, le 7 mars 1960. Prix : 184,72 \$.

**11 octobre 1960, min. not. J.E. Todd, MJ-BPD, Montréal, n° 1500317**

Vente par Ney K. Gordon, agent immobilier de Montréal, à Sherrill Bruce Dowd, célibataire de la Ville de Mont-Royal; 1a) les parcelles 3, 4 et 5 du lot 61 (61-3, 61-4 et 61-5) du plan et du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet, chacune mesurant 30 pieds de front sur une profondeur irrégulière; 1b) la partie sud-ouest de la parcelle 6 du lot 61 (61-SO ptie. 6) du plan et du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet, mesurant 3 pieds par toute la profondeur; le tout borné par devant au boulevard Gouin, à l'arrière par la rivière des Prairies, d'un côté au sud-ouest par le lot 61-2 et d'autre côté par le 61-6; avec le bâtiment situé au n° 4251, boulevard Gouin Est; 2) un lot comprenant le lot 61-6 avec le bâtiment situé au n° 4277, 4279 et 4281, boulevard Gouin Est; 3) un lot comprenant les parcelles 61-7-2 et 61-8-2 avec le bâtiment situé au 4285, Gouin Est. Prix : 1 \$.

**17 août 1971, min. not. R. Leroux, MJ-BPD, Montréal, n° 2295614**

Vente par Sherrill Bruce Dowd, épouse séparée quant aux biens de Ney K. Gordon et demeurant au n° 4251, boulevard Gouin Est, à Maria Staicovici, médecin de Montréal, épouse de Mircea Sachelarie, et Jean Pierre Serban, designer de Montréal; 1) les parcelles 3, 4 et 5 du lot 61 (61-3, 61-4 et 61-5) du plan et du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet, chacune mesurant 30 pieds de front sur une profondeur irrégulière; 2) la partie sud-ouest de la parcelle 6 du lot 61 (61-SO ptie. 6) du plan et du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet, mesurant 3 pieds par toute la profondeur; le tout borné par devant au boulevard Gouin, à l'arrière par la rivière des Prairies, d'un côté au sud-ouest par le lot 61-5 et d'autre côté par le lot 61-6; avec le bâtiment situé au n° 4251, boulevard Gouin Est. Prix : 1 \$, plus les acheteurs s'obligent à payer une dette de 19 742,16 \$ due à la compagnie Crown Trust.

**17 juillet 1975, permis de construction n° 4101, Service d'aménagement, Arrondissement de Montréal-Nord**

Permis émis au docteur Maria Sachelarie, propriétaire du 4251, boulevard Gouin Est, pour la réparation d'une partie du toit et l'aménagement d'une pièce à l'intérieur, coût probable 1000 \$.

**22 octobre 1987, min. not. P. Robillard, MJ-BPD, Montréal, n° 3944050**

Vente par Maria Staicovici, médecin demeurant au 4251, boulevard Gouin, Montréal-Nord, et Jean-Pierre Serban, ingénieur résidant à la même place, à la Ville de Montréal-Nord; 1) les parcelles 3 partie, 4 partie et 5 partie du lot 61 (61-ptie 3, 61-ptie 4 et 61-ptie 5) du plan et du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet; 2) la partie sud-ouest de la parcelle 6 du lot 61 (61-SO ptie. 6) du plan et du livre de renvoi de la paroisse du Sault-au-Récollet; le tout borné par devant au boulevard Gouin, à l'arrière par la rivière des Prairies, d'un côté au sud-ouest par le lot 61-5 et d'autre côté par le lot 61-6; avec le bâtiment situé au n° 4251, boulevard Gouin Est. Le vendeur peut occuper le bâtiment pendant 12 mois pour le loyer de 1 \$. Prix : 172 500 \$

**19 septembre 1991, permis de construction n° 12087, Service d'aménagement, Arrondissement de Montréal-Nord**

Permis émis à la Ville de Montréal-Nord, propriétaire du 4251, boulevard Gouin Est, pour faire le curetage et le dégarnissage de l'intérieur de la maison Brignon-Lapierre par les Constructions J. & R. Duhamel Ltée, coût probable 12 733 \$.

### Annexe 3. Relevé photographique

Figure 2.1. Façade avant, 4251, boulevard Gouin Est, 2006



Figure 2.2. Façade avant, 4251, boulevard Gouin Est, 2006





**Figure 2.3. Façade est, 4251, boulevard Gouin Est, 2006**



**Figure 2.4. Façade ouest, 4251, boulevard Gouin Est, 2006**





**Figure 2.5. Façade arrière, 4251, boulevard Gouin Est, vers 2000**



**Figure 2.6. 4251, boulevard Gouin Est, vers 2000**





**Figure 2.7. Grande lucarne continue en avant, 4251, boulevard Gouin Est, 2006**



**Figure 2.8. Terrain escarpé derrière le 4251, boulevard Gouin Est, 2006**





**Figure 2.9. Poutre du plancher du rez-de-chaussée, 4251, boulevard Gouin Est, 2006**



**Figure 2.10. Structure en gros bois supportant le foyer ouest, 4251, boulevard Gouin Est, 2006**





**Figure 2.11. La cheminée ouest au rez-de-chaussée du 4251, boulevard Gouin Est, 2006**



**Figure 2.12. La cheminée est au rez-de-chaussée du 4251, boulevard Gouin Est, 2006**



**Figure 2.13. Mur arrière au rez-de-chaussée, 4251, boulevard Gouin Est, 2006**





**Figure 2.14. Intérieur de la grande lucarne continue avant, 4251, boulevard Gouin Est, 2006**



**Figure 2.15. Intérieur de la grande lucarne continue arrière, 4251, boulevard Gouin Est, 2006**



**Figure 2.16. Charpente des combles, 4251, boulevard Gouin Est, 2006**



## Recommandations

Considérant que la maison Brignon dit Lapierre a été construite vers 1770 alors que le maçon Pierre Guibault était propriétaire de la terre;

Considérant que Luc Brignon dit Lapierre acquiert la propriété en 1814 et que celle-ci reste entre les mains de cette famille pendant encore deux autres générations, jusqu'en 1912;

Considérant que Pierre Brignon dit Lapierre, fils de Luc, est actif dans l'administration locale;

Considérant que la maison est représentative des maisons de ferme qu'on retrouve sur l'île de Montréal au XVIII<sup>e</sup> siècle avec son corps de bâtiment en maçonnerie, de plan rectangulaire, coiffé d'un toit à deux versants encadré de cheminées dans les murs-pignons;

Considérant que les modifications apportées à la maison Brignon dit Lapierre témoignent de l'adaptation de cette résidence aux besoins de ses occupants formant à certaines époques deux ménages;

Considérant que la maison Brignon dit Lapierre est représentative des adaptations qu'on retrouve sur les maisons de ferme de cette région de l'île de Montréal en ce qui concerne l'ajout, à des époques différentes, de façades en pierre de taille et de lucarnes continues;

Considérant que la terre des Brignon dit Lapierre se trouve au cœur du territoire de la Ville de Montréal-Nord qui a établi son hôtel de ville dans ce secteur;

Considérant que Joseph Arthur Champoux, propriétaire de la maison à compter de 1913, a participé de près ou de loin au développement de la municipalité de Montréal-Nord;

Considérant que la maison est déjà connue sous le vocable maison Brignon dit Lapierre et qu'elle est un lieu commémoratif de l'histoire local;

Considérant que le terrain de la maison est actuellement localisé dans un parc municipal et couvre la plus grande partie de la section nord de la terre Brignon dit Lapierre;

Considérant qu'il existe un terrain vacant adjacent à l'ouest de la maison Brignon dit Lapierre;

Considérant que les bâtiments de ferme se trouvaient à proximité de la maison, vers est;

Considérant que la possession de la maison Brignon dit Lapierre par la Ville de Montréal rend propice son utilisation à des fins communautaires et éducatives;

Nous recommandons :

- 1) que la maison soit citée monument historique par la Ville de Montréal sous le nom « maison des Brignon dit Lapierre »;
- 2) que la maison soit restaurée tout en conservant les composantes significatives des différentes périodes de son évolution.

- 3) que la Ville constitue un site du patrimoine autour de la maison couvrant le plus que possible la partie nord de la terre Brignon dit Lapierre, au nord du boulevard Gouin. Idéalement, le territoire désigné devrait aller de la borne est du lot 1 412 318 jusqu'à 25 mètres à l'ouest de la maison, du boulevard Gouin jusqu'au bord de la rivière. Pour assurer la mise en valeur de la maison et protéger des vestiges archéologiques potentiels, il serait du moins essentiel que la Ville acquiert 20 mètres de terrain vacant à l'ouest de la maison de manière à comprendre dans le site la plus grande partie d'un ancien potager. Du côté est de la maison, le terrain désigné devrait s'étendre sur au moins 30 mètres de largeur pour couvrir le territoire où se trouvaient les bâtiments de ferme. En profondeur le site du patrimoine devrait s'étendre du boulevard Gouin jusqu'au bas de la pente à l'arrière de la maison.